LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME VI. EDMONTON JEUDI 20 OCTOBRE, 1910. NUMERO 3

NOUVELLES REGIONALES

GRAVELBOURG, Alta.

Par un vent de l'ouest d'une violence extême, un feu de prairie s'est déclaré mercredi dernier au sud du village. En quelques instants le feu s'étendait sur une distance de plusieurs milles brûlant quelques constructions et plusieurs meulons de foin, malgré les efforts d'une vingtaine de personnes travaillant à enrayer les progrès du feu.

Cet incendie aurait été occasionné par l'imprudence de fumeurs.

M. Jos. Beaulieu vient d'acheter toutes les propriétés que M. P. Levasseur possédait au village et qui consistaient en un restaurant, une boucherie et une écurie de louage.

Notre ami, M. E. Bertrand, vient d'entrer à la Compagnie "Beaver Lumber" de Mortlach. M. Bertrand sollicite le patronage de tous les colons de langue française.

M. Z. Lacasse est entré au service de M. U. Bénistant.

M. Amable Bélisle est revenu de l'hôpital de Régina en parfaite santé.

M. Adélard Lafrenière, de Bois Blanc, Qué., est arrivé parmi nous pour s'établir définitivement.

Quelques cas de fièvre typhoïde continuent à se déclarer au village; jeudi dernier M. P. Maurel, marchand, atteint de cette maladie dut être transporté à l'hôpital.

Nous faisons des voeux pour son prompt rétablissement.

Lundi dernier, M. Omer Boiselle, de la société Nobert et Boisselle conduisait à l'autel Mlle Caroline L'Heureux, de Ste. Rosalie, Qué.

M. D. Gauthier servait de témoin au marié et M. Ferdinand Gauthier, oncle de la mariée remplissait ces fonctions auprès de Mlle L'Heureux.

Ce mariage fut l'un des plus élégants qui aient encore été célébrés dans notre village.

L'heureux couple a reçu de nombreux et riches cadeaux.

Nous offrons nos meilleurs souhaits de bonheur à M. et Mme Boisselle.

Décès.—Mercredi dernier Mme P. Thérir décédait à l'âge de 83 ans. La défunte était la mère de Mme E. Pouchard. L'inhumation a eu lieu samedi. Le deuil était conduit par M. Pouchard, gendre de la défunte.

Nous offrons nos condoléances à la famille.

ACCIDENT A ST. PAUL.

Un accident mortel, vient de jeter la consternation à St. Paul et dans les environs.

Dimanche soir, vers cinq heures, M. Joseph Fortier se promenait à cheval, lorsque sa monture accrocha une clôture. Le choc renversa le cheval qui s'écroula sur son cavalier, brisant l'épine dorsale de ce dernier.

La mort fut instantanée.

Les funérailles ont eu lieu mardi dernier.

M. Joseph Fortier n'était âgé que d'environ vingt-cinq ans. Il venait du New-Hampshire ou habitent encore ses parents.

VEGREVILLE, Alta.

Un de nos amis nous prie d'attirer l'attention des personnes possédant des lots à Végreville sur le fait que les taxes scolaires ne sont pas portées au bénéfice de l'école séparée sur beaucoup de feuilles envoyées aux contribuables.

Il est du devoir des catholiques de faire une réclamation à qui de droit.

ST PIERRE; VILLENEUVE.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue à nos compatriotes M. et Mme Ernest Lecocq arrivés de Belgique avec leurs quatre fils, la semaine dernière. M. Ernest Lecocq est le fils de M. Lecocq, ancien premier Président de la Cour d'Appel de Liège, Commandeur de l'Ordre de Léopold, toujours si vert malgré ses quatre-vingt trois ans, qu'il projette de venir plus tard faire visite à ses enfants dans l'Ouest canadien.

—Monsieur et Madame Jean Boulanger nous font part de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême les noms de Suzanne, Marie-Louise.

—Notre compatriote Monsieur Louis Van Acker nous est revenu d'un voyage en Belgique où il était allé visiter l'Exposition de Bruxelles. Monsieur Van Acker s'est rendu acquéreur de la ferme de Villeneuve qu'il cultivait depuis de nombreuses années et qui comprend deux sections.

Notre curé vient de reprendre possession du presbytère qui avait été endommagé par la foudre de la curieuse façon que l'on sait, lors d'un orage de l'été dernier.

On a profité des réparations qui s'imposaient pour remettre complètement à neuf l'habitation de M. le Curé; c'est maintenant l'une des constructions les plus élégantes du village.

FRANK, Alta.

Un de nos concitoyens, originaire du département du Nord France, M. Lacquement, vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa fille, Alfréda Marthe.

Cette fillette qui faisait le bonheur de son père et de sa mère vient de mourir des suites de convulsions dentaires, à l'âge de 17 mois, en dépit des soins dévoués de notre docteur, M. Demartigny.

Toute la colonie française s'était jointe à la famille pour accompagner la petite Alfréda Marthe à sa dernière demeure.

Puisse cette marque d'estime et de sympathie adoucir le chagrin des infortunés parents.

Notre église s'achève rapidement; il est question de l'inaugurer le 6 novembre prochain. Mgr. Legal, évêque de St. Albert, doit honorer cette fête de sa présence.

Le R. P. Lajat va profiter de la présence de Sa Grandeur pour faire faire la première communion à quelques enfants.

Monseigneur les confirmera ensuite.

C'est donc trois cérémonies importantes que nous aurons.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Une proclamation du gouvernement d'Alberta vient de fixer la date d'ouverture de la session du parlement provincial au jeudi 10 novembre prochain.

L'un des premiers actes parlementaires du nouveau gouvernement sera la présentation à la chambre du rapport de la Commission nommée pour enquêter sur la Cie Alberta & Great Waterways Ry.

Ce rapport a été présenté depuis quelque temps déjà au premier-ministre Sifton, mais le cachet n'en a point été brisé encore, l'hon. M. Sifton estimant que les premières personnes à en prendre connaissance devaient être les députés de la province.

Le parlement fédéral est convoqué pour le jeudi 17 novembre prochain.

La date de convocation du parlement de Saskatchewan est également fort prochaine.

Le parlement de Colombie Britannique s'assemblera le 11 janvier.

Une statistique française dit: Sait-on combien d'Alsaciens-Lorrains ont contracté un engagement volontaire pour la légion étrangère en 1909? 1,022. Ce chiffre n'avait jamais été atteint depuis 1871. Remarquons, en passant, qu'il s'agit là d'une génération qui a été instruite par l'Allemagne.

Pendant la période de 1900 à 1910, 16,587 Alsaciens-Lorrains ont acquis volontairement la qualité de Français.

Cette résistance à l'assimilation étrangère, en dépit des mesures les plus rigoureuses, devrait faire réfléchir quelques Irlandais trop ardents d'Ontario et d'ailleurs qui rêvent de faire perdre leur nationalité aux petits Canadiens-français.

Les wagons-chapelles.

Une dépêche d'Ottawa mande que le premier wagon-chapelle pour les besoins du culte catholique vient d'arriver dans cette ville.

Ce wagon, don de M. A. Petry, millionnaire de New-York, appartient à la "Catholic Church Extension Society," et est confié au Dr Roche, anciennement de l'Université d'Ottawa, et maintenant l'un des rédacteurs du "Catholic Register," de Toronto. Ce char, depuis le Congrès Eucharistique de Montréal, était dans les Provinces Maritimes. D'Ottawa il se rendra à Peterboro, Toronto, London, Detroit, Oregon, puis dans l'Ouest et le Sud où il demeurera. La succursale canadienne de la société veut en faire construire un de ce genre pour desservir les paroisses situées de long des voies ferrées et qui n'ont pas encore d'églises. Le char-chapelle a 74 pieds de longueur, possède un autel, des bancs et un Chemin de Croix. L'intérieur ressemble à une véritable chapelle.

La première personne à visiter le char à Ottawa a été Son Excellence Lady Grey.

Notre confrère de "Temps" d'Ottawa publie l'entrefilet suivant:

"Un exemple du dommage que subit l'Eglise catholique dans les régions d'Essex où il y a des Canadiens-français auxquels le clergé ne parle pas leur langue:

"A Emberstburg, paroisse où il y a aujourd'hui 450 familles canadiennes-françaises, il y a vingt-cinq ans, un curé Irlandais, M. Byran, arrivait en déclarant qu'il ne parlerait pas française et que dans dix ans, il n'y aurait plus de canadiens-français dans ce pays-là.

"Quand il est parti, quelques années plus tard, sans avoir jamais parlé français à ses ouailles, il y avait, dans sa paroisse, trente familles d'apostats, et il y avait eu 95 mariages mixtes tristes résultats de ses tentatives d'assimilation et d'évangélisation à rebours.

"Trente familles d'apostats et 90 mariages mixtes, quelle belle oeuvre, et combien cet homme doit être satisfait de lui-même! Est-ce que par hasard certains membres du clergé irlandais de ce pays feraient consister le paradis dans le fait de rentrer dans le grand tout anglo-saxon? On le dirait. Soyez des apostats, si vous le voulez, mais parlez anglais."

Le Juge Horace Harvey, d'Edmonton, a été nommé juge en chef de la province d'Alberta en remplacement de l'hon. M. Sifton, qui s'est démis de ces hautes fonctions pour occuper le poste de premier-ministre de la province auquel il était appelé par le Lieutenant-gouverneur.

Depuis le 6 octobre une ligne télégraphique ininterrompue relie Peace River Crossing, sur la rivière La Paix, à Edmonton.

Un grand nombre de fermiers du nord assistaient à la pose du dernier poteau. La distance d'Edmonton à Peace River Crossing est d'environ quatre cents milles; la ligne fonctionne régulièrement depuis quelques jours.

La "Revue "Franco-Américaine" attribue à Mgr Fallon, évêque de London, la déclaration suivante:

"Je ne me laisserai pas conduire par les "mauvais journaux" de la province de Québec, lesquels depuis longtemps font la leçon aux évêques."

Interrogé ensuite sur ce qu'il appelait les mauvais journaux, Mgr Fallon répondit: "Ce sont des journaux bien connus, "l'Action Sociale," la "Vérité," la "Revue Franco-Américaine," la "Nouvelle-France," le "Devoir," le "Nationaliste," la "Croix." Je le répète, ce sont des "mauvais journaux," et si j'étais évêque dans la province de Québec, *j'en interdirais la lecture sous peine d'excommunication.*"

CONGRES DES CANADIENS-FRANCAIS

M. le Secrétaire-général du Comité nous communique, avec prière d'insérer, la lettre suivante qui a été adressée à toutes les associations St. Jean Baptiste de la province, ainsi qu'à tous les groupements de langue française de l'Alberta:

Edmonton, 12 Octobre, 1910.

Monsieur:—

A une réunion du Comité Organisateur du Congrès National des Canadiens de langue française de l'Alberta, il a été résolu que :

1.—Le Comité se composerait, en plus des officiers actuellement élus, de deux délégués ou plus choisis par chaque cercle ou Association locale de la Société St. Jean Baptiste. Les deux premiers délégués ayant le droit de vote, tous les autres ayant voix délibérative.

2.—Que les déboursés de voyage et autres dépenses incidentes soient aux frais personnels desdits délégués.

3. Qu'il est désirable que le plus grand nombre possible de nos compatriotes de chaque paroisse de l'Alberta fasse partie du Comité organisateur, afin d'assurer le succès de notre Congrès.

4. Qu'il est désirable aussi qu'une réponse indiquant le nom des délégués de votre localité parvienne aussitôt que possible à notre secrétaire général, afin que celui-ci puisse faire connaître immédiatement la date des réunions mensuelles.

5. Que le comité désire la fondation d'un cercle St. Jean Baptiste partout où il n'en existe pas et qu'à cette fin le Secrétaire-général envoie à tous, avec cette lettre, une constitution révisée de l'Association St. Jean Baptiste d'Edmonton avec prière de jeter immédiatement les bases d'une association locale et de nommer les délégués requis par le Comité organisateur.

Le Secrétaire-général,

J. A. GALIBOIS.

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA QUESTION BILINGUE.

Mgr Falcon nous permet enfin d'entrevoir le véritable mobile de sa campagne contre la langue française.

Il s'était d'abord servi de la religion comme prétexte; c'était pour maintenir l'unité de la foi qu'il voulait unifier la langue. Les Canadiens-français, disait-il, qui veulent garder leur langue, sont en train de perdre leur foi.

Or, voici que maintenant, dans une réponse aux attaques dont il a été l'objet, Mgr Falcon édite un prétexte nouveau. Ce n'est plus pour le bien de leurs âmes qu'il faut empêcher les Canadiens-français de parler leur langue, c'est pour leur prospérité matérielle.

Le premier argument ayant été battu en brèche, on en a trouvé un autre, ce qui montre qu'au fond il ne s'agit bien que d'une guerre de langues.

Comme on s'attend toujours à trouver sous un prélat un homme raisonnable, en lisant les nouvelles raisons de Mgr Falcon, on croit d'abord qu'il plaisante, tellement ses raisonnements semblent extraordinaires. Mais quand on le voit poursuivre sur le même ton, et comme se complaire dans les assertions les plus opposées au bon sens et à la réalité des choses, on s'arrête, étonné, se demandant si on a gardé toute sa raison soi-même.

Après avoir énuméré des paroisses où la moitié des enfants ne savent ni lire ni écrire; d'autres où pas un enfant, depuis 25 ans, n'a passé son examen avec succès, Mgr Falcon dit: "Ce n'est ni la faute des enfants, ni celle des instituteurs; c'est la faute du système d'enseignement bilingue. Car aucune des deux langues ne peut être convenablement enseignée; et à ces enfants il ne resterа qu'une alternative: soit de retourner dans la province de Québec pour y être traités de renégats par leurs concitoyens, soit de rester parmi nous pour être des fendeurs de bois ou des charrieurs d'eau, parce qu'ils ne savent pas l'anglais.

Ainsi, d'après Mgr Falcon, nous tentons une chose impossible en voulant enseigner à nos enfants deux langues; nous ne ferons d'eux que des ratés et des goujats.

Et pourtant, sous nos yeux mêmes, ici, à Edmonton, n'avons-nous pas la réfutation vivante de cette absurde assertion? A Ottawa, au gouvernement provincial, au Conseil municipal, dans la magistrature, parmi les avocats, les médecins, les arpenteurs et dans toutes les situations enfin, n'avons-nous pas des hommes qui font honneur, non seulement à notre race, mais au pays tout entier?

Ces hommes, parce qu'ils ont étudié les deux langues, en sont-ils réduits à être des fendeurs de bois ou des charrieurs d'eau? Loin d'être des faibles, ils sont deux fois forts avec leur double langue; ils ne seraient pas plus déplacés à Londres ou à Paris qu'ils le sont au pied des Rocheuses; et voilà ce que nous devons tous être, nous français d'origine et anglais de nationalité, des hommes à double capacité, aptes à tout, chez nous partout et les premiers en tout. Je l'ai déjà dit dans ces colonnes, nous le devons à nous-mêmes, nous le devons au courage et à la gloire de nos aïeux et à leur sang qui coule dans nos veines.

Oui, quand Mgr Falcon fait semblant de prendre la défense de nos enfants en nous empêchant d'en faire des bilingues, c'est au contraire qu'il veut supprimer en eux la moitié de leur valeur future.

C'est comme si nous allions persuader à nos ennemis de couper les mains de leurs enfants pour que leurs pieds profitent mieux; nous serions sûrs dans l'avenir de ne pas recevoir de coups de poing.

Bien loin que je veuille induire que Anglais et Français, nous soyons, sur ce sol du Dominion, des races ennemis. Mille fois non, et à jamais béni Laurier, le pacificateur des races. Mais cela n'empêche pas que, pour les luttes dans la vie, chacun a ses talents, ses facultés et ses possibilités naturelles.

Connaître plusieurs langues est dans tous les pays, un avantage et une valeur véritable. Et quand un individu trouve dans son berceau deux langues, comme nous les trouvons en naissant, quand il peut faire de ces deux langues deux langues maternelles, c'est-à-dire s'y exprimer avec la même aisance et la même perfection, ne serait-ce pas une folie que de se retrancher volontairement ce talent et cette force?

Et nous, qui tenons dans nos mains l'avenir entier de nos enfants; qui préparons cet avenir non pas seulement avec quelques dollars que nous amassons et qu'ils peuvent perdre presque aussitôt, mais avec l'éducation et l'instruction dont nous les armons pour jusqu'à leur mort; nous consentirions à les priver d'une partie de leur force future, à couper la moitié de leurs facultés, à réduire au minimum leur valeur! Non! ce n'est pas un ami qui nous donne ce conseil! C'est un ennemi! En garde!

SYLVUS.

NOUVELLES DIVERSES

Samedi dernier, T. P. O'Connor, député nationaliste à la Chambre des Communes d'Angleterre était de passage à Edmonton.

Le champion du "Home Rule" fit une conférence le même soir à la salle des réunions de l'école séparée.

T. P. O'Connor traita la question du gouvernement autonome d'Irlande et de la suppression de la Chambre des Lords devant un auditoire très nombreux.

Il fut très applaudi.

Ottawa, 13. — Le vicomte de la Villarmoiz qui prétend être le cousin du Prince de Croy, de la suite de S. E. le cardinal Vanutelli, vient d'arriver ici en mission officielle.

Le vicomte serait envoyé par le Vatican pour enquêter sur les droits que les Canadiens-français prétendent avoir à réclamer un archevêque de leur nationalité.

Le vicomte de Villarmoiz assure que la nomination de Mgr. Gauthier ne sera définitive que lorsque le Vatican aura reçu son rapport. Il n'a pas encore été possible de confirmer cette nouvelle.

La découverte de gaz naturel faite récemment à Morinville par la Compagnie "California-Alberta Oil" semble être des plus importantes. Le gaz qui brûle à cent pieds de hauteur donne un débit d'environ 400,000 pieds cubes par jour.

Il est fortement question de capter ce jet de gaz et de créer une canalisation pour en alimenter Edmonton.

Plusieurs autres puits de fouilles vont être incessamment forés.

New-York, 19. — Walter Wellman, le hardi aéronaute qui vient de tenter la traversée de l'Océan Atlantique, en dirigeable, a échoué dans sa tentative.

Après avoir parcouru 870 milles et être demeurés 27 heures en l'air, Wellman et ses cinq compagnons ont été recueillis à bord d'un paquebot. Le dirigeable a dû être abandonné en mer.

La publication dans la "Revue Franco-Américaine" d'une conservation qui aurait eu lieu entre Mgr Fallon, évêque de London et le secrétaire provincial de l'Ontario, l'hon. W. J. Hanna, a créé une forte émotion dans es provinces de Québec et d'Ontario.

Au cours de cette conservation Mgr Fallon condamne énergiquement l'enseignement bilingue t se déclare partisan de l'anglais comme langue unique dans les écoles.

D'après une information du "Free Press" d'Ottawa, Sir James Whitney aurait demandé la démission de l'hon. Dr Reaume, ministre des Travaux Publics d'Ontario, comme conséquence de la lettre de l'hon. W. J. Hanna, relatant la conversation tenue entre ce dernier et Mgr. Fallon.

Paris, 18. — Grâce à l'attitude énergique du président du Conseil Briand, la situation provoquée par la grève des employés de chemin de fer a cessé d'être critique.

M. Briand, que tous les journaux s'accordent à déclarer un gouvernant remarquable, a mobilisé les employés de chemin de fer grévistes appartenant à la réserve de l'armée active et les a contraint de remplir leurs fonctions au titre militaire.

La situation redeviendra normale dans deux ou trois jours.

Toutes les réunions et manifestations organisées par les grévistes ont été interdites.

Lisbonne, 19. — La république portugaise aurait été reconnue par la Suisse, la France, l'Angleterre et l'Espagne.

On annonce qu'un décret sera publié ce soir abolissant la chambre des Pairs, les titres de noblesse, le conseil d'Etat, excluant la famille royale et sécularisant les institutions charitables.

Les couvents et les maisons religieuses sont l'objet d'un arrêté d'expulsion et la plupart ont arboré des drapeaux étrangers pour se protéger contre les attaques des révolutionnaires.

Les biens des congrégations seront saisis et vendus au profit de l'Etat.

Un dernier convoi de 28 buffalos vient d'arriver au parc de Wainwright. Ces buffalos sont les derniers du troupeau acheté par le gouvernement canadien.

Tant à Banff, qu'à Lamont et à Wainwright il y a environ 875 buffalos dans la province. La somme payée à Michael Pablo pour ces animaux est de $175,000.

Une grande chasse sera organisée pour tuer les buffalos demeurant encore sur le ranch de Pablo. Ces animaux sont d'une sauvagerie extrême et toutes les tentatives de capture sont demeurées vaines.

Pablo fera payer un droit de $250 pour prendre part à cette chasse originale.

La Compagnie "Black Diamond Colleries" qui possède d'importants terrains carbonifères à l'est d'Entwistle, annonce qu'elle fera exécuter de grands travaux préliminaires d'extraction dès le printemps prochain.

La Compagnie est constituée au capital de $3,000,000. Les gisements carbonifères sont situés à 60 milles à l'ouest d'Edmonton. Le charbon est d'une qualité supérieure à celui de la région du Crow's Nest.

Selon un cablogramme du commissaire du Commerce canadien à Paris, la France se prépare à importer une quantité considérable de blé canadien.

Cette importation est nécessitée par la médiocrité de la récolte de cette année en France.

COURS DES CEREALES

Winnipeg, 19 octobre. — Les cours du marché aux céréales sont les suivants:

Blé.—No. 1, northern 95½; No. 2, northern 92½; No. 3 northern 88 5-8; No. 4 83¾; No. 5 77½; No. 67½.

Avoine. — No 2 32, No 3 28 3-4.
Orge. — No 3 46½; No 4 40½.
Lin. — No 1 N. W. 2.42.

Les cours locaux s'obtiennent en soustrayant le prix du transport du grain à Winnipeg des cours ci-dessus.

AGENCE CONSULAIRE DE FRANCE.

Les personnes dont les noms suivent sont priées de faire connaître leur adresse au Consulat Général de France à Montréal, 71 avenue [illegible]

MM. Aubry, Vincent; Bergeret, Pierre, Emile; Blebin, Pierre, Philippe; Bonneteau, Daniel; Carron, Albert Marie, Auguste; Castagne, Marcel; Chatain, Marie Joseph Auguste; Couvichon, Paul, Antoine; Drat, René.

FEUILLETON DU "COURRIER DE L'OUEST"

La Maison de Burgau

No. 37

Jean poursuivit: il doit y avoir d'autres galeries; les vieilles chroniques parlent d'un passage entre le château et la baie. Toutes les vieilles chroniques parlent de passages plus ou moins souterrains dans tous les châteaux du monde, mais cela ne m'étonnerais pas que les vieux pirates aient eu ce moyen d'emmagasiner le produit de leurs rapines. J'ai fait fausse route jusqu'ici, ce n'est pas à la fosse de Bruin qu'il faut viser, nous devons chercher plutôt dans la direction de la mer; l'important pour nous est d'arriver à la grève, car, à supposer que nous sortions dans l'intérieur de Blackhorn, comment franchirons-nous le ravin? Je suppose que Basile ne mettrait pas beaucoup de complaisance à m'ouvrir sa grille? Que diriez-vous d'une exploration aujourd'hui? Je vous expliquerai mon plan dès que nous aurons trouvé le passage.

Il lui montra sur la terrasse la sortie dont il avait dissimulé l'orifice après le départ de Bruin. Monique voulait s'y engager seule, quelqu'un de Blackhorn pouvait venir au pavillon, si on ne la voyait pas, on penserait qu'elle était en haut dans sa chambre, tandis que si on ne voyait pas Jean...

—Chère Monique, dit-il affectueusement, vous raisonnez fort bien et je goûte un plaisir à votre éloquence, mais vous ne ferez pas sans moi votre voyage de découverte, je serais jaloux de votre gloire.

Ils choisirent pour leur tentative le moment du lunch. Il y avait justement à Blackhorn des hôtes qui absorbaient le temps des Burgau; c'était une occasion favorable qui ne se renouvellerait plus de longtemps; il était peu probable qu'un Burgau se levât de table pour venir au pavillon. Ils entrèrent tous deux dans le passage qui, d'abord obstrué par des éboulements, devint large, facile comme un respectable corridor, et n'avait rien de la caverneuse horreur qu'on prête volontiers aux souterrains. Jean et Monique trouvèrent un tournant que Jean n'avait pas encore exploré, ils arrivèrent en peu de minutes au point d'où partait la lumière dont les infiltrations les avaient presque constamment guidés. Après avoir monté quelques marches et opéré divers circuits, ils constatèrent avec surprise qu'ils étaient dans les caves mêmes du château. Par les soupiraux grillés, ils voyaient la basse-cour, ils entendaient Dinah converser avec ses volailles, puis Basile qui rappelait la cuisinière à ses devoirs et au lunch qu'il était en train de servir.

En se retrouvant ainsi avec Jean en pleine vie commune, si près du monde extérieur, il sembla à Monique que son mari était déjà à moitié hors de Blackhorn et qu'il touchait du doigt la délivrance. La réflexion lui montra combien était illusoire son expérience. Comme Jean l'avait dit, cela ne leur servirait à rien de sortir du château puisque le ravin les empêcherait toujours de sortir de Blackhorn; leur seule ressource était dans la direction de la mer. Du reste, ils n'auraient pas pu s'enfuir d'ici, les caves célèbres de Blackhorn n'avaient qu'une entrée. sir Bear était si soigneux de ses vieux vins ou du peu qu'il en restait, qu'il ne déléguait pas même ses pouvoirs à son bras droit Basile.

Jean et Monique s'avancèrent avec prudence. C'était ici le royaume de la dévastation et de la ruine, les araignées s'évertuaient à dissimuler sous leurs toiles les casiers vides, les tonnes éventrées, les portes béantes des caveaux pillés.

Cependant d'autres caveaux bien fermés, des caisses de bouteilles non encore déballées et bien garnies décelaient que sir Bear reconstituait ses caves depuis que les revenus de son neveu ramenaient chez lui la prospérité.

Jean et Monique s'avouant que leur campagne était infructueuse, allaient se retirer, mais ils voulurent encore longer un couloir au bout duquel tombait une clarté presque vive. Quand ils y furent engagés, Jean arrêta silencieusement Monique et l'obligea à se ranger contre le mur. Il y avait quelqu'un dans la cave où ils se dirigeaient; la lumière qui les avait attirés venait d'un soupirail dont on avait ouvert le volet. Sir Bear tournant le dos à la porte se penchait sur des bouteilles poussiéreuses qu'il couchait dans un panier avec une sollicitude. Il avait eu peut-être un subit désir de régaler ses hôtes de quelque vin fameux dont le nom avait surgi au hasard de la conversation pendant le repas. Il se redressait déjà et Monique se demanda avec terreur ce qu'ils allaient faire. Retourner sur leurs pas? Ils n'en auraient pas le temps et elle redoutait le demi-jour de la grande cave tandis que l'obscurité du couloir leur était une protection.

La main de Jean clouait toujours Monique à sa place, et presque aussitôt sir Bear lui-même ne laissa plus à la jeune femme d'autre alternative qu'une complète immobilité. Le baronnet avait refermé en un tour de main le volet et il s'avançait très vite dans le corridor où attendaient Monique et Jean. Sir Bear avait dû surprendre quelque bruit insolite; il s'arrêta pour écouter, puis il reprit sa marche, frôlant Jean et Monique au passage. Ils entendirent sa respiration et il aurait entendu la leur s'ils n'avaient retenu leur souffle. Le baronnet s'éloigna, pressé de rejoindre ses convives. Monique et Jean quittèrent leur cachette.

Monique, ébranlée par cette chaude alarme, suivit Jean qui rétrogradait. Si le baronnet les avait enfermés, que deviendraient-ils? Et s'ils se trompaient de chemin, s'ils tombaient dans la fosse de Bruin, s'ils ne retrouvaient pas la galerie qui devait les reconduire chez eux! Toutes ces suppositions traversèrent l'esprit surexcité de Monique. Mais Jean la guidait avec une infaillible sûreté, pas une fois sa mémoire n'hésita et ils regagnèrent sains et saufs le pavillon.

Ils virent tout de suite que personne n'avait troublé la solitude de Célia-Jane. Seulement, ils n'avaient rien gagné, rien appris... sinon qu'il n'existait pas de passage sur la grève et qu'il ne fallait plus compter sur ce moyen de fuite.

Quelques jours après, Roselyne, avec force mines séduisantes et despotiques, pria lady Monique de l'accompagner sur la petite plage où Malcolm viendrait la reprendre quand il aurait fini de tancer Jack qui avait perdu beaucoup d'argent au jeu. Monique, encore sous le coup de sa récente déception, accéda à ce désir avec indifférence; les deux jeunes femmes s'acheminèrent ensemble vers la côte.

Entre la baie et les hauteurs abruptes de Blackhorn, il y avait un coin pittoresque; les roches se creusaient là en grottes et en cachettes où la mer se déchaînait à grand fracas aux marées montantes. Roselyne chercha des coquillages sur le sable humide et doux dans lequel ses pieds laissaient de nettes empreintes. Mais les rocs avaient brisé la plupart des coquillages et lady Rosey ne ramassait que des débris. Elle ne tarda point à venir s'asseoir auprès de Monique. Elle s'accouda commodément et appuya contre la pierre ses chers petits pieds chaussés de soie noire et de cuir fauve.

Elle avait une robe de droguet rouge et des dentelles noires, des Chantilly; son chapeau était garni d'une branche de lierre et d'un papillon noir velouté.

—Oui, c'est du lierre, fit elle en remarquant que le regard distrait de Monique effleurait sa coiffure. J'avait du lierre dans mon bouquet de noce, j'aime à en porter, il me semble que c'est toujours le même. Et le vôtre?

—Oh! le mien est parti par une fenêtre brisée de l'oratoire. il s'est envolé je ne sais où, faillit dire Monique.

Roselyne, reprit, de l'accent engagé d'une aïeule qui évoque les plus lointains souvenirs.

Vous rappelez-vous le mariage de Jessy? Les yeux d'Amos étaient si ronds quand il a dit oui. A la place de Jessy, je me serais sauvée. Et miss Aramanthe, quelle figure! Il n'y a cependant pas de quoi tomber à la renverse pour un mariage.

Et son air compétent aurait donné à entendre que, dans ce cas, elle, lady Roselyne, aurait eu souvent l'occasion de tomber à la renverse, car elle avait béni un nombre incalculable de mariages.

—Pauvre Jessy! soupira Monique.

Amos était demeuré dans les meilleurs termes avec les Burgau et ne privait pas Blackhorn des nouvelles de la jeune femme: il est vrai que, dans cette correspondance, la toute précieuse Jessy était devenue la toujours précieuse, puis la précieuse quand même et s'acheminait rapidement vers la précieuse malgré tout. Mais cette gradation transcendante des termes n'en amenait point dans les bons sentiments d'Amos.

—Je regrette d'avoir été si maussade avec sir Bear à propos de ces bijoux. Il faudra que je les lui rende, je ne garderai que mon bracelet vert, parce que c'est la toute première chose que Malcolm m'a donnée. Vous avez vu combien sir Bear m'a montré peu de rancune? Savez-vous, lady Monique...

(A suivre.)

LA SITUATION POLITIQUE CANADIENNE

Discours remarquable de Sir Wilfrid Laurier— La marine canadienne et la campagne nationaliste

Nous engageons vivement nos lecteurs à lire avec attention les extraits ci-dessous du remarquable discours prononcé au Monument National de Montréal par Sir Wilfrid Laurier.

"Nous sommes, évidemment au cours d'événements considérables, et peut-être que le fait le plus remarquable qu'il y ait à l'heure actuelle dans notre horizon politique, c'est que le parti conservateur, le parti conservateur tel que nous l'avons connu, le parti de Macdonald, de Cartier et de Chapleau, est en voie de se désorganiser, et que dans quelque temps il sera en pleine décomposition, si même ce n'est pas déjà un fait accompli.

"C'est un fait bien significatif que celui dont je vais vous parler. Au cours de la dernière session à Ottawa il avait été décidé par les têtes dirigeantes du parti conservateur, d'avoir, à l'instar de la grande convention libérale qui eût lieu en 1893, et qui prépara la victoire de 1896, d'avoir, dis-je, une convention qui aurait lieu au cours de l'année qui est maintenant sur le point d'expirer, et c'est un fait non moins remarquable que cette convention, après avoir été décidée, a dû être abandonnée.

Nous savons à Ottawa — c'est un fait notoire, — qu'il y eut une assemblée des têtes dirigeantes, à laquelle avaient été conviés les chefs de files de toutes les parties du pays, et qu'à la suite d'une discussion assez orageuse, le plan qui avait été conçu dût être abandonné.

Quelle était, messieurs, la cause de cette confusion?

C'était l'impossibilité de s'entendre sur un programme à présenter à l'électorat.

Je viens de vous le dire, je sais parfaitement ce qui s'est passé là. Les uns voulaient un programme qui aurait convenu à l'Ouest, mais n'aurait pas convenu à l'Est; les autres voulaient un programme qui aurait convenu à Québec, mais ne pouvait convenir à Ontario; les uns auraient voulu avoir une augmentation de tarif, les autres voulaient avoir un abaissement du tarif; les uns voulaient avoir une contribution à la marine impériale, les autres ne voulaient ni contribution ni marine. Et alors, messieurs dans l'impossibilité de faire quelque chose on crut que ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de ne rien faire du tout.

Et désormais, Messieurs, le parti conservateur n'a pas de programme et dans la lutte qui arrivera avant longtemps il y aura autant de programmes qu'il y a de provinces. Dans la province de la Colombie Britannique, que j'ai visitée avec quelques-uns de mes amis il y a quelque temps, on fera la lutte au gouvernement sur la question de l'immigration asiatique; dans les provinces de l'Ouest, l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, on fera la lutte au gouvernement sur la question fiscale et on demandera l'abaissement du tarif; dans la province d'Ontario, au moins dans certaine partie, on fera la lutte sur la question fiscale également et là on demandera non pas l'abaissement, mais l'exhaussement du tarif. Dans Ontario également on fera la lutte sur la question de la marine, avec l'assertion — remarquez bien cette assertion dans la province d'Ontario — que la marine va nous conduire, non pas à l'asservissement de notre province comme on le dit ici, mais à la séparation du Canada d'avec la Grande Bretagne. Dans la province de Québec on fera la lutte—elle est déjà commencée, vous le savez, sur cette question de la marine, avec l'assertion que la marine va conduire notre pays à la perte de son autonomie et à l'asservissement de notre province à la Grande Bretagne.

Dans les Provinces Maritimes, je ne sais pas encore quel sera le plan d'attaque, mais je suis certain qu'il sera aussi absurde qu'ailleurs. Et dans toutes les provinces, les moyens d'attaque pourront s'entrechoquer, s'entrecroiser, mais ce sera simplement une pêche en eau trouble, avec l'espoir que dans cette eau trouble il pourra peut-être s'y trouver quelque bon morceau pour quelqu'un.

LES ATTAQUES DES CASTORS.

Messieurs, dans la province de Québec, comme vous le savez mieux que moi, vous, de la ville de Montréal, il y a déjà longtemps que cette désagrégation du parti conservateur est commencé; il y a déjà longtemps, comme vous le savez, que les éléments sensés, que les esprits sains du parti conservateur se sont séparés de ce parti-là et sont entrés dans le nôtre. Je dis qu'ils s'en sont séparés, je devrais peut-être dire qu'ils en ont été exclus, car, en effet, ils en ont été exclus par ces violents, par ces rageurs, qui ont fini par absorber l'organisation de ce parti. Ces rageurs, vous les connaissez; ce sont les pharisiens du catholicisme canadien, ceux qui se sont constitués avec ostensation les défenseurs de la religion, que personne n'attaque, ceux qui manient le goupillon comme une massue, ceux qui se sont arrogé le monopole de l'orthodoxie, ceux qui excommunient de droite et de gauche tous ceux dont la tête dépasse un peu leur chétive stature; ceux qui semblent n'avoir pour mobile et pour instinct que la haine et l'envie, la basse envie; ceux qui insultaient la cardinal Taschereau vivant et qui, mort, attaquent sa mémoire; ceux qui firent la vie amère à Chapleau, la plus brillante illustration qu'a produite le parti conservateur; ceux enfin, que le peuple, dans son langage pittoresque, a désignés et affublés du nom de Castors.

C'est là, messieurs, comme vous le savez, ce qui reste dans la province de Québec de l'antique parti conservateur, du parti de Macdonald, du parti de Cartier et du parti de Chapleau.

En 1902, Messieurs, il y avait une convention, une conférence impériale à Londres. A cette conférence étaient représentés le Canada, Terreneuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cap de Bonne Espérance et le Natal; et à cette convention-là une résolution fut proposée par un des membres de la conférence, M. Sedden, de la Nouvelle-Zélande, et M. Sedden, proposait ceci:

"Il est désirable que des troupes impériales de réserve soient organisées dans chacune des dépendances de Sa Majesté au-delà des mers, pour service de campagne, dans le cas de danger, hors de ladite dépendance ou colonie dans laquelle cette réserve a été formée. Les conditions dans lesquelles cette réserve pourra être employée hors dela colonie où elle aura été organisée, devront être définies conjointement par le gouvernement impérial et celui de la colonie, au moment où cette réserve sera formée, et être conformes aux lois en vigueur à ce moment-là concernant cette réserve. Les frais d'entretien et d'armement de cette dite réserve devront être payés d'après une proportion et un mode de paiement déterminés par le gouvernement impérial et celui de la colonie."

Cette motion-là, Messieurs, je n'ai pas besoin de vous le dire, était, vous venez d'ailleurs, de l'entendre, cette motion-là, était, si elle avait été adoptée, une entrée dans le militarisme européen.

En même temps le secrétaire d'Etat à la Marine venait demander que les puissances contribuassent une somme d'argent annuellement pour le maintien de la flotte impériale. — C'était là, Messieurs, l'entrée dans le militarisme. — Mais, les ministres canadiens qui étaient à Londres, et j'étais un de ceux-là, opposèrent à cette double demande du gouvernement impérial un refus catégorique; refus respectueux dans la forme, mais absolu dans sa teneur. Nous fîmes plus que cela. Nous mîmes devant la Conférence notre politique, celle que nous entendions poursuivre, et Messieurs, vous me permettrez même au risque de lasser votre patience que je mette devant vous le projet que je proposais alors à la conférence impériale.

Après avoir dit que nous avions commencé notre système de défense, nous continuions comme suit:

"Actuellement, les frais que ferait le Canada pour la défense du pays sont restreints à l'armée de terre, le gouvernement canadien est disposé à faire des frais également en vue de l'organisation d'une marine. Sur le littoral maritime du Canada, il se trouve une nombreuse population admirablement qualifiée pour former des réserves navales, et on espère que sous peu il sera possible d'établir un service qui permettra de donner à cette population l'entraînement voulu et d'utiliser ses services pour la défense du pays en cas de besoin.

En somme, les ministres répètent que, s'il leur est impossible de donner leur assentiment aux mesures proposées, ils se rendent pleinement compte de l'obligation qu'il y a pour le Dominion a faire des déboursés de plus en plus forts en vue de la défense, au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de la richesse du pays. Leur désir est que ces déboursés soient faits de manière à libérer le contribuable de la métropole d'une partie du fardeau qu'il supporte actuellement; et ils souhaitent ardemment que leurs plans de défense soient mis à exécution avec la coopération des autorités impériales, et d'après les avis d'officiers impériaux expérimentés.

(A suivre page 6).



AVIS.

A l'expiration d'un délai de trente jours à compter de la date de cet avis, c'est à dire le 3 novembre 1910, et subséquemment, les quarts de section des Townships ci-après seront ouverts à l'enregistrement par les premiers demandeurs:

Townships	Rangs	Ouest des Méridiens.
61	19	4
61	20	4
62	19	4
62	20	4
62	21	4
63	21	4
63	22	4
68	17	4
68	20	4
68	22	4
68	23	4
69	14	4
69	20	4
69	23	4
51	8	5
51	18	5
51	19	5
51	20	5

Township 63, R. 23—M. 4, à l'exception de la réserve forestière 1349.

Le plan de chaque township ci-dessus mentionné pourra être obtenu contre versement de 10 cents en s'adressant au Secrétaire du Ministère de l'Intérieur, Ottawa, Canada.

Daté à Edmonton, ce 3ème jour d'octobre, 1910.

K. W. MacKENZIEI,
Agent des Terres du Dominion.

VILLE D'EDMONTON

Bureau de l'Evaluateur

Les impôts fonciers payés le ou avant le Jeudi 20 du courant bénéficieront d'un escompte de 5 pc,; après ladite date, jusqu'au 30 novembre un escompte de 8 pc. sera alloué. Le montant des impôts sera accepté au pair durant Décembre. Le 1er jour de janvier 1911 une amende de 5 pc. sera ajoutée au montant des impôts impayés, un surplus de 5 pc. sera ajouté le 1er juin, soit à partir de cette époque 10 pc. d'amende sur les arrérages d'impôts pour l'année. Les impôts sont prévelés pour l'année du calendrier (1er janvier au 31 décembre.)

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1805 Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de Publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue. Tel. 1675.

ABONNEMENTS:—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1.00 par an; Etats-Unis, $1.50; Europe, $2.00 L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.



JEUDI 20 OCTOBRE, 1910.

UN HEROS CANADIEN; SIR WILFRID LAURIER

Plus que jamais le Canada a confiance dans son chef.

Les journaux français de Montréal nous apportent, avec le compte-rendu *in-extenso* du remarquable discours de Sir Wilfrid Laurier, l'écho de la manifestation inoubliable du peuple de la vieille province ancestrale en l'honneur de l'éminent homme d'état dont toute la nation canadienne s'enorgueillit avec une légitime fierté.

Nous publions en une autre page de larges extraits du discours éloquent prononcé, par le chef libéral, devant une foule immense.

Les Canadiens de l'Ouest trouveront dans ces aperçus d'une logique serrée, d'une argumentation solide, la réfutation absolue des arguments de l'Opposition.

Sir Wilfrid Laurier défend, dans une langue admirable, la marine canadienne contre les sophismes et les insinuations sans fondement des nationalistes.

Privés de ne pouvoir entendre le premier-ministre lui-même défendre son oeuvre avec ces accents chaleureux qui en font le premier orateur de la tribune canadienne, nos lecteurs de l'Ouest retrouveront néanmoins dans les parties essentielles du discours de Sir Wilfrid l'écho de cette parole vibrante qui les faisaient tressaillir il y a quelques semaines.

Le discours de Sir Wilfrid est un exposé lumineux de la situation politique de l'heure actuelle.

Le premier-ministre a vigoureusement dénoncé la faillite du parti conservateur; il a montré l'inconséquence de cette politique torie en contradiction formelle dans chaque province et qui ne fait alliance que sur un point: l'opposition au gouvernement. C'est ainsi qu'en Colombie Britannique l'arme sera l'immigration asiatique. Dans les provinces de l'ouest on demandera le libre-échange presque complet. Dans la province d'Ottawa on demandera la protection, et on dira que le gouvernement par sa politique navale veut la séparation d'avec l'Angleterre. Dans la province de Québec on dira que Sir Wilfrid Laurier veut, au contraire, nous lier inséparablement à l'Angletere et nous faire prendre part à toutes ses guerres. Dans les provinces maritimes on ne sait encore sur quelle corde le parti conservateur va danser.

Mais Sir Wilfrid Laurier n'a signalé qu'en passant ces contradictions du parti conservateur. Il s'est appliqué plutôt à montrer l'inconséquence de M. Bourassa qui après avoir approuvé, en 1902, la politique concernant la nature de l'aide que le Canada devait donner à la défense de l'Empire, le désapprouve aujourd'hui lorsqu'il met à exécution exactement la politique qu'il développait alors.

Sir Wilfrid Laurier a mis au défi M. Bourassa et M. Monk de prouver que la loi navale adoptée à la session dernière, n'est pas en accord complet avec la politique développée par le gouvernement en 1902, et approuvée alors au parlement par ces deux associés d'aujourd'hui.

Par cette loi, le Canada n'accorde aucune contribution directe à l'Angleterre; il ne lui donne aucun contrôle sur notre marine. Nous nous donnons simplement une marine, tout comme nous nous sommes donné une milice et nous voulons être prêts à nous défendre sur mer comme sur terre.

Cette loi conserve au Canada son autonomie entière, et le contrôle sur les dépenses en rapport avec la création et le maintien d'une marine. Le gouvernement a formulé tous ces principes à la conférence impériale de 1902, et il ne fait aujourd'hui que les mettre en pratique. Sa politique n'a pas changé. Il ne renie pas aujourd'hui ce qu'il professait en 1902. Les seuls qui ont changé, sont ceux qui ayant approuvé cette politique en 1902, la combattent aujourd'hui, et la seule raison de ce changement est qu'ils sont devenus conservateurs, de libéraux qu'ils étaient alors.

* * *

Inspirée tout d'abord par la seule pensée de donner au chef du parti libéral un témoignage de reconnaisance du magnifique effort accompli pendant sa tournée dans l'Ouest, la manifestation de Montréal s'est changée en une ovation inoubliable envers Sir Wilfrid en même temps qu'en une assemblée vigoureuse de protestation contre la campagne anti-navale menée depuis plusieurs mois en province de Québec par MM. Bourassa, Monk et consort.

Cette manifestation aura une portée considérable sur les événements politiques prochains et elle demeurera comme un fait historique dans les annales canadiennes.

Un de nos confrères de Montréal tire la conclusion suivante de la manifestation de la semaine dernière:

"Elle signifiait que, malgré la violente campagne menée contre Sir Wilfrid Laurier personnellement, dans la province de Québec, par un petit groupe d'ex-libéraux aigris et désappointés, appuyés de quelques chefs conservateurs, la population de la province est plus fière que jamais, plus enthousiaste que jamais, de son chef, du grand homme d'Etat que tout l'empire britannique nous envie.

"Elle donnait la mesure exacte de l'insuccès irrémédiable de cette campagne de dénigrement personnel, de tant de bruyantes assemblées organisées à grands frais, de trains spéciaux et de formidables réclames dans divers comtés de la province.

"Elle devait prouver et, elle a prouvé au maximum de l'évidence aux autres provinces de la confédération, que la province de Québec est loyale à son chef, loyale au Canada, loyale à l'empire.

"Et, elle a été pour nous Canadiens-français, une suprême satisfaction, une constatation irréfutable que les déclarations échevelées, les calomnies insensées, les fausses représentations si habiles qu'elles fussent, de rhéteurs passionnés, n'ont pu entamer le prestique si honorablement acquis par Sir Wilfrid Laurier, dans ses quarante ans de vie publique; et que la confiance qu'il a inspirée à ses compatriotes et qu'il a si bien méritée est aussi entière, aussi absolue qu'elle le fut jamais.

"Et que, au contraire, plus on calomnie notre chef, plus il est aimé; plus on l'insulte et plus il est honoré, plus on cherche à le déprécier, plus il grandit dans notre estime et notre admiration."

"LE NOUVEAU NORD OUEST"

Une intéressante brochure de colonisation

Le ministre de l'Intérieur vient de publier une brochure de colonisation qui est l'objet de commentaires nombreux et favorables dans la presse canadienne.

Cette brochure intitulée le "Nouveau Nord-Ouest" légitime d'ailleurs amplement l'intérêt qu'elle soulève en ce qu'elle est une véritable révélation sur la région nord d'Alberta et de Saskatchewan, formée par le bassin de la rivière Castor.

Longtemps on avait cru cette région absolument impropre à la culture et partant à la colonisation.

C'est pour détruire cette légende et confirmer certaines observations individuelles tendant à démontrer la parfaite adaptation à la colonisation de cette vallée, que M. Frank J. P. Crean y a séjourné durant les années 1908 et 1909.

C'est le résultat d'observations méticuleuses faites durant deux saisons qu'il nous présente sous le titre du "Nouveau Nord-Ouest." Et une fois de plus se trouve confirmée cette vérité, que même les mieux avertis peuvent difficilement se faire une idée adéquate des ressources sans nombre et de l'immensité de notre territoire agricole. Pour en parler sciemment il faut y aller voir.

M. Crean a fait plus que d'y aller; il y a séjourné pendant de longs mois, et son expérience concluante du pays se synthétise sous le titre de son rapport le "Nouveau Nord-Ouest."

Nous n'avons point l'intention d'analyser le rapport de M. Crean. Ce genre d'étude en effet ne peut se résumer et, d'ailleurs, ceux de nos lecteurs particulièrement intéressés, auront tout le loisir d'en consulter le texte. ils n'auront pour cela qu'à faire la demande du "Nouveau Nord-Ouest" au ministère de l'Intérieur.

Nous nous bornerons à faire ressortir en quelques lignes l'utilité du rapport qui vient d'être publié.

La région visitée par M. Crean, et où ont porté ses observations, est située entre le 54e et le 56e degré de latitude; c'est l'une des parties du pays les plus également arrosées.

L'auteur évalue à environ 43 millions d'acres la superficie de cette région; 22 millions pour la partie explorée en 1908 à l'est, et 21 millions pour celle de l'ouest, visitée en 1909.

Il décompose le premier bloc de la façon suivante: 3 millions d'acres pour les lacs et rivières, laissant dix-neuf millions d'acres de terre, dont 5 millions seraient propres à être colonisées et mises de suite en culture. Le déchet de 14 millions comprend les parties basses et marécageuses, pour le moment inutilisables, mais qui fournissent d'abondantes récoltes de foin et dont une bonne proportion pourrait peu à peu, avec quelques travaux de drainage, être asséchée pour la mise en valeur agricole.

La majeure partie de cette région possède un sol d'apparence fertile, ce n'est que vers le nord, dans les environs du Lac La Lõche, que paraissent à la surface les affleurements de roches.

En ce qui concerne la température, elle est celle d'une bonne partie de la Saskatchewan et de l'Alberta-Nord. En 1908, la première gelée enregistrée a eu lieu le 2 octobre.

Le 17 septembre, l'auteur était au Lac La Loche, au nord de la région explorée, et les pommes en terre n'avaient point été touchées par la gelée.

Les lacs commencèrent à se couvrir de glace le 29 octobre, mais ce n'est que le 20 novembre que les chemins d'hiver furent utilisables.

Il tombe peu de neige, environ 18 pouces pour tout l'hiver, et cette moyenne est à peu près constante.

Les pluies y sont régulières et reviennent à des époques à peu près uniformes; les plus abondantes ont lieu au commencement de l'été, à la bonne époque pour les terres ensemencées.

Certaines régions seraient particulièrement avantageuses pour l'élevage; le foin de ces prairies tout comme l'herbe à buffalo, reste nourrissant tout l'hiver, sous la neige, et le peu de neige permet aux animaux de l'atteindre en tout temps.

Mais c'est surtout un pays de culture mixte. Le bois de commerce est peu abondant, les feux l'ont détruit, mais il y a presque partout et surtout vers l'ouest, du bois en quantité suffisante pour tous les besoins des colons.

Donner le moindre aperçu des richesses minières de tous genres dont il est fait mention dans le rapport de M. Crean exigerait un développement en dehors du cadre de cet article.

Après lecture du "Nouveau Nord-Ouest" on demeure convaincu que cette région, vaste pourtant, n'est encore qu'une fraction des territoires colonisables du nouveau "Nord-Ouest" qui servira, pour de longues années à venir, de terre promise aux innombrables colons qu'attire la magie du Canada.

Et l'on ne peut se défendre d'un légitime orgueil national en songeant à l'avenir sans bornes qui semble réservé aux destinées canadiennes.

LA POLITIQUE EXTERIEURE

La république portugaise durera-t-elle ?

Il y a république et république. Celle que les révolutionaires portugais viennent de proclamer à Lisbonne est, faut-il le dire, très différente de la république française et de la république des Etats-Unis. Car il ne suffit pas de coller une étiquette rouge sur un ministère improvisé pour constituer un gouvernement républicain.

Issue d'une conspiration militaire, d'un soulèvement partiel des troupes de terre et de mer, la nouvelle république s'imposera peut-être par la force au peuple portugais; mais il est fort improbable qu'elle réalise cette condition première de tout gouvernement républicain d'être basé sur le libre consentement des gouvernés. Comme le fut jadis l'éphémère république espagnole, comme le sont aujourd'hui encore la plupart des républiques de l'Amérique latine, la république portugaise sera forcément un gouvernement autoritaire, une dictature, plus ou moins déguisée.

Pourrait-il en être autrement? La base même de tout gouvernement populaire doit être le suffrage universel, le libre exercice du droit de vote par des hommes suffisamment éclairés, suffisamment instruits pour faire acte de citoyens en toute connaissance de cause. Or, l'immense majorité des Portugais, 80 p.c. dit-on, sont des illettrés, incapables d'exercer leurs droits politiques.

La loi électorale de 1899 encore en vigueur fermait à ces illettrés l'accès du scrutin; il fallait savoir lire et écrire pour être admis à exercer le droit de vote. Le gouvernement de la pseudo-république de Lisbonne, s'il établissait le suffrage universel, s'il mettait des bulletins de vote dans les mains de ces illettrés, serait nécessairement à la merci de leur ignorance et de leurs préjugés. On peut croire qu'il évitera cet écueil; mais il admettra ainsi que le Portugal n'est pas mûr pour la république.

On dit que les chefs du mouvement révolutionnaire du 4 octobre, devenus les chefs du gouvernement provisoire sont des hommes honnêtes, désintéressés, animés des meilleures intentions. C'est fort possible. Mais on dit aussi que ce sont des doctrinaires, des jacobins, persuadés qu'ils remplissent une mission providentielle. Le renversement de la monarchie et l'établissement de la république étaient, chez eux, une idée fixe, à laquelle ils ont tout sacrifié.

Rien de plus respectable que ces fortes convictions; seulement l'histoire est là pour nous apprendre que les théoriciens de la révolution ont en général la vue très courte: leur manque de sens pratique en fait des gouvernants maladroits. Et il est à craindre que les hommes du 4 octobre ne puissent pas réaliser leurs bonnes intentions aussi facilement qu'ils le voudraient.

D'après les dernières informations, les gouvernements européens ne se montrent pas opposés à la reconnaissance de la république portugaise. Ils attendront sans doute que le régime nouveau soit quelque peu consolidé; mais si l'on s'en rapporte aux précédents établis depuis un demi-siècle, les cabinets européens reconnaîtront le gouvernement "de fait" installé à Lisbonne, sans attendre qu'il soit devenu un gouvernement "de droit." On ne verra pas non plus, sauf peut-être à Berlin et à Vienne, se manifester de la mauvaise volonté à l'égard de la jeune république. La France, l'Angleterre, l'Italie souhaiteront bonne chance au Portugal républicain, mais sans grand espoir de voir leurs souhaits se réaliser.

Si l'on peut juger de l'avenir de la république portugaise par le passé de la pseudo-république espagnole de Salmeron et de Castelar, les intellectuels qui ont renversé la monarchie dans la journée du 4 octobre auront à compter demain avec les chefs de l'armée et de la marine. Ceux-ci sont moins désintéressés et — disons-le—moins naïfs que les doctrinaires républicains. Ils ne consentiront pas toujours à rester au second plan. Ne faudrait-il pas qu'ils fussent d'un désintéressement invraisemblable pour ne pas se souvenir que c'est grâce à leur sabre que M. Braga a sucédé au roi Manuel? Il doit y avoir parmi eux un général. Prim ou un maréchal Serrano à qui écherra demain ou après-demin le pouvoir dictatorial. Et sans doute trouverait-on aussi dans quelque garnison le général qui fera un jour la restauration portugaise comme Martinez Campos fit la restauration espagnole. Car c'est surtout dans la péninsule ibérique que l'histoire se répète et que les républiques sont éphémères.



VENTE DE TERRES D'ECOLE EN ALBERTA

AVIS PUBLIC est ici donné que des ventes aux enchères de terres d'école auront lieu dans la province d'Alberta aux lieux et dates suivants :

Vermillon, mardi 27 octobre
Végreville, mardi 1er novembre
Tofield, jeudi 3 novembre
Edmonton, lundi 7 novembre
Yorkton, vendredi 11 novembre

Ces terres sont offertes par quarts de section et seront sujettes à la mise à prix mentionnée sur la liste. Elles seront mises en vente sans égard à toute personnes pouvant les occuper illégalement.

Le Département se réserve le droit de retirer toute terre de la vente ou d'y inclure toute autre terre.

La vente ne comportera que les droits de surface et les terres seront sujettes à la réserve ordinaire en faveur de la Couronne.

MODE DE PAIEMEMT.

Un dixième comptant au moment de la vente et surplus en neuf versements annuels avec intérêt au taux de cinq pour cent par année, ledit intérêt étant calculé sur le montant du prix d'achat qui de temps à autre demeure impayé; excepté au cas où la surface vendue n'excède pas quarante acres et dans ce cas le mode de paiement est un cinquième comptant et le surplus est versable en quatre versements annuels avec intérêt au taux de cinq pour cent par année. Les **scrips** ou **warrants** ne seront pas acceptes en paiement. Les chèques ne seront pris que s'ils ont été acceptés par la banque sur laquelle ils seront tirés.

Au moment où une parcelle de terre est adjugée l'acheteur doit immédiatement verser le somme de cent dollars au clerc de la vente, au cas contraire la terre serait immédiatement remise en vente. Dans ce but les personnes ayant l'intention d'acheter devront se munir de chèques acceptés sur une banque incorporée du Canada, fait à leur ordre et payables au pair à l'endroit de la vente, ou de billets de banque d'un chiffre aussi élevé que possible. Le surplus du versement comptant doit se faire en tout cas avant la clôture de la vente, au cas contraire le dépot de cent dollars sera confisqué et la terre retirée de la vente.

Des listes et cartes indiquant les terres offertes en vente pourront être obtenues sur demande adressée au secrétaire du Ministère de l'Intérieur, Ottawa, à W. M. Ingram, surintendant des terres d'école, Winnipeg ou à l'Agent des Terres du Dominion à Edmonton.

Par ordre,

P. G. KEYES.
secrétaire

Ministère de l'Intérieur
Ottawa, 15 septembre 1910.

Coin Feminin

CHRONIQUE

Il y avait une fois, commença la vieille amie, qui contait délicieusement dans son parloir tranquille, aux volets toujours demi-clos,—il y avait une fois, une fée, la blonde fée Elga qui, désireuse de donner la plus grande somme possible de bonheur à l'une de ses nouvelles filleules, la petite princesse Lulette, fouillait minutieusement les mystérieuses cachettes de ses cavernes enchantées dans l'espoir d'y découvrir un précieux don.

Aux pieds du berceau tressé d'or, s'entassaient déjà, les voiles de dentelles tissés en fil de la vierge, les velours somptueux lamés de rayons de lune et, miroitant d'un insoutenable éclat, l'escarboucle merveilleuse, qu'un lutin malicieux avait dérobée à la Vouivre, ce serpent ailé qui glisse dans les airs comme une lueur rapide, se baigne dans les flots comme une autre Mélusine et porte au front un diamant plus brillant qu'une étoile.

Les premières fées accourues avaient donné en partage, à Lulette, la beauté, la bonté; son père, le puissant Roméa, l'avait comblée de richesses: la blonde Elga cherchait en vain. Tout à coup, sa baguette magique l'attira, d'un irrésistible et doux attrait, vers l'angle le plus obscur de sa plus humble caverne et sa main, fluette dans l'envol des manches endentellées, vint se poser sur un coffret de bois noir. Curieuse, Elga souleva le couvercle: le reflet radieux de sa trouvaille anima ses prunelles d'eau claire et sa bouche d'aurore s'ouvrit en un rire perlé.

Lulette aurait son cadeau, plus soyeux que les étoffes de rêve, plus précieux que l'escarboucle de la Vouivre: deux fleurs, talismans de bonheur.

En lui tendant la première, fleur immaculée faite de neige et de clarté, Elga dit à sa filleule.

—Princesse, cette fleur a nom "Amitié," conservez-la dévotieusement. A elle, vous recourrerez dès que le mauvais sort vous menacera, et son influence adoucira l'amertume de vos peines.

—Et celle-ci, demanda Lulette en désignant l'autre fleur, dont les pétales écarlates semblaient saigner.

—Celle-ci, et la blonde Elga hésita, celle-ci vous dira son nom elle-même, lorsque la tempête l'aura secouée. Et alors, s'il reste entre vos doigts la plus légère poussière de sa tige, refermez votre main; cette poussière se transformera en un bel oiseau bleu.

La princesse Lulette grandit. Elle devint la Belle Princesse que les rois du voisinage enviaient pour eux ou pour leurs fils; mais Lulette, désireuse de connaître auparavant le nom de sa belle fleur sanglante, attendait, confiante, la bourrasque qui devait l'instruire. Alors, seulement, disait-elle, en possession du bel oiseau bleu, elle ferait un choix parmi les jeunes souverains.

Et l'orage vint.

Un soir, le ciel se couvrit, au nord, d'un voile épais et mouvant, Lulette crut, un instant, à la visite d'un de ces seigneurs des régions boréales qui envoient en hérauts, des nuages et de la pluie. Il n'en était rien. Le vent s'éleva timide d'abord, puis violent. D'une seule rafale, il emporta les fleurs du parterre et Lulette, imprudente, voulut tenter l'épreuve.

Une écharpe de feu allait zébrer l'arbre de justice qui se trouvait au seuil du palais, d'un sourire la petite princesse l'arrêta et coquettement en entoura sa tête fine; elle chaussa des mûles de drap d'or et, sans se soucier, elle descendit les degrés menant au parc.

La tempête de plus en plus faisait rage. Les arbres s'abattaient avec des cris lugubres de choses qui meurent, des troncs mutilés barraient les allées. Lulette, dont le coeur était bon, souffrait de marcher sur ces détresses et, elle n'osait retirer ses deux fleurs cachées sur son coeur pour les exposer aux éléments en furie. La curiosité, cependant, l'emporta sur la pitié. Avec d'infinies précautions,elle entr'ouvrit ses voiles et là, en plein vent, elle offrit la belle fleur de neige et de clarté.

Et la belle fleur demeura étincellante de neige givrée et de lumière pure.

Enhardie par cette épreuve victorieuse, Lulette n'hésita plus. Entre ses doigts menus, elle saisit la fleur éclatante, l'éleva jusqu'à la hauteur de ses yeux, profita d'une accalmie pour en caresser son visage et troublée, maintenant d'un étrange émoi, elle attendit la rafale qui descendait du Nord avec un épouvantable fracas.

Et le coup de vent brutal arracha, une à une, les rouges pétales.

Avidement Lulette se pencha vers la fleur mutilée.

—Amour! dit une voix harmonieuse.

Mais déjà il n'était plus un atôme de poussière en sa main. Alors, la petite princesse se mit à pleurer doucement le bel oiseau bleu promis par Elga.

MAGALI.

Les Mots

C'est vrai. Les mots les plus légers
Froissent l'amour qui vient de naître;
Mais tout l'infini nous pénètre
Quand je rêve et quand vous songez.

Ainsi qu'en sa jeune faiblesse
L'écorce au moindre choc se fend,
Le coeur, qui parfois reste enfant,
Aux mots les plus tendres se blesse;

Car jamais ces mots ne pourront
Que balbutier par nos lèvres
Les espoirs fous, les vaines fièvres
Dont l'ardeur nous brûle le front;

Car l'aveu que rien ne déflore
Et dont rayonne la vertu
Est celui qui, noblement tu,
Va du silence même éclore.

LEONCE DUPONT.

PETIT COURRIER

Mira.—Vous êtes la bienvenue. Je regrette de ne pouvoir vous encourager dans ce projet: la connaissance de la langue anglaise est indispensable pour obtenir cet emploi.

J'insèrerai, volontiers, la petite note; rédigez-la vous-même et adressez-la directement. Désolée de vous obliger aussi imparfaitement.

Jeanneton. — La carte est spirituelle; ma petite amie aussi. Combien plus elle le serait, encore, en ne me cherchant pas querelle à propos d'une faute typographique dont je suis l'innocente victime!.

Bonnes amitiés à Jeannette.

Alouette. — Impossible de vous donner la petite, si petite joie... Le sujet est banal; le développement loin d'être impeccable.

Je vous tiens, au contraire, pour une imaginative très tendre et pour une petite personne de beaucoup de bon sens. Vous savez que nous possédons trois caractères: celui que nous avons, celui que nous croyons avoir et celui que nous désirerions avoir! Il est permis de se perdre dans ces dédales!

Vous reviendrez, sans rancune, m'assurer de cette bonne amitié.

Ficelle-Rose. — Notre amie vous recommande de confier cet objet à un teinturier. En le traitant vous-même, vous risqueriez de l'endommager. 2o Enfouissez les carottes dans du sable ou de la terre très sèche. 3o Suspendez par la tige, en ayant soin que les choux ne se touchent pas. 4o. "Mille questions d'étiquette" par Madame Sauvalle.

Je transmets vos remerciements à notre collaboratrice.

Plus encore. — Je vous remercie de votre bonne lettre. Les loisirs, si loisirs il y a, seront mis à profit pour vous donner satisfaction. Mon merci le meilleur à votre petite soeur. Sa délicate attention m'a délicieusement touchée. Pour vous, bon souvenir.

Amor. — Je n'ai plus l'adresse du correspondant qui réclamait de la lecture pour charmer sa solitude; mais, j'espère qu'après avoir lu ceci, il s'empressera de me la renouveler et je lui expédirai aussitôt les revues.

Ce sera tout plaisir pour moi de faire plus ample connaissance avec l'intelligente jeune fille que vous paraissez être.

Mme D. — Les documents vous furent retournés par retour du courrier. L'envoi est-il parvenu. Je vous écrirai plus longuement, prochainement.

Angevine. — Je souhaite à ce beau courage de durer toujours et de mettre en fuite les vilains points noirs.

Hé oui! j'ai souvenance de la coiffe légère, "papillon de dentelle aux longues ailes blanches qui, répondant à l'appel des cloches, le dimanche, a l'air, par les chemins, de butiner aux branches l'or brun des ajoncs et l'or plus clair des genêts."—Gardez précieusement votre précieuse relique.

Remerciez votre maman et croyez-moi amicalement votre

MAGALI.

LA SITUATION POLITIQUE CANADIENNE.

(Suite de la page 3)

dans la mesure où le permettra la pratique de l'autonomie locale qui a été un facteur tellement puissant dans la constitution de l'unité impériale."

Messieurs, dans ce mémoire, vous le voyez, nous déclarons que nous n'entendions nullement nous soustraire aux obligations qui incombent à tout pays de défendre son territoire; que nous avions déjà organisé une milice; que nous étions prêts à entreprendre la défense navale également, mais que nous le ferions toujours en suivant et en maintenant le principe de notre autonomie locale.

En outre, Messieurs, dans cette loi est-il un seul mot qui donne à la Grande Bretagne ce que la Grande Bretagne demandait en 1902; l'organisation d'une marine de guerre mise à la disposition du bureau de la guerre? Pas un mot.

Y a-t-il un seul mot qui donne à la Grande Bretagne, comme elle le demandait en 1902, une contribution à la marine navale? Pas un mot.

Y a-t-il dans cette loi un seul mot qui enlève le contrôle de la marine au gouvernement, au parlement, et au peuple du Canada? Pas un seul mot

Oui, il y a quelque chose de changé; mais ceux qui sont changés, ce n'est pas le ministère, ce ne sont pas les ministres, ceux qui sont changés, ce ne sont pas ceux qui ont passé la loi, ce ne sont pas ceux qui ont voté la loi; ceux qui sont changés sont ceux qui approuvaient la politique que je viens de vous énumérer, et qui maintenant désapprouvent cette loi; et le motif de ce changement, la seule raison de ce changement, c'est qu'alors ils étaient libéraux, et que maintenant ils sont devenus des castors.

LA RAISON D'ETRE DE LA LOI NAVALE.

Quelle est la raison d'Etat, que nous avons eue pour proposer de voter cette loi du service naval!

Voilà, Messieurs, une question sur laquelle les esprits supérieurs peuvent se prononcer, peuvent discuter; et, je suis ici avec vous pour la discuter.

La raison, Messieurs, pour laquelle nous avons proposé la loi du service naval, en 1910, vous l'avez trouvée dans le mémoire que je vous ai lu tout à l'heure lorsque nous disions que nous proposions d'organiser une défense navale à mesure que nous augmenterions en population et en richesse.

Cette loi, proposée en 1902, en 1908 et en 1910, huit ans seulement se sont écoulés depuis sa première proposition. Huit ans, Messieurs, dans la vie d'un peuple c'est une minute, c'est une seconde; mais, dans cette minute, dans cette seconde, le Canada a fait un progrès de géant.

Nous sommes dans des conditions bien différentes de celles dans lesquelles nous étions en 1902; nous avons augmenté de population et nous avons augmenté de richesse.

Notre population a augmenté de plus de trente pour cent; notre revenu a augmenté de plus de cent pour cent. En 1902, notre population, telle que constatée par le recensement de l'année précédente, était de cinq millions trois cent soixante-quinze mille; en 1910, je n'ai pas d'hésitation à dire que notre population, à l'heure où je vous parle, est d'au moins huit millions d'habitants.

Notre revenu, en 1902, était de cinquante-huit millions; pour l'année fiscale qui s'est terminée au trente-et-un mars de l'année dernière, nos revenus se chiffraient à une somme de plus de cent millions. Et, cette année, l'année qui se terminera le trente-et-un mars prochain, je n'ai pas d'hésitation à dire que notre revenu sera d'au moins cent douze millions.

Eh bien, Messieurs, voici les raisons, comme je l'ai dit dans le mémoire, pourquoi, en 1910 nous avons accompli l'oeuvre que nous disions devoir accomplir en 1902,

Mais il y a plus.

LE DEVOIR D'UNE NATION.

"Il y a une autre raison, plus péremptoire et plus définitive que celle-là, c'est que nous avons augmenté moralement comme nous avons augmenté en nombre et en richesse.

Il y aurait peut-être eu lieu avoir quelques hésitations, en 1902, mais, à l'heure où je vous parle, Messieurs, qui peut en douter, nous sommes devenus une nation.

Or, c'est le devoir de toute nation de pouvoir défendre son territoire, c'est le devoir de toute nation qui a un territoire maritime de s'organiser en un service de défense navale.

Cette obligation est acceptée par toutes les grandes puissances: l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la France et l'Italie, et même par les Puissances de second ordre, quel que soit leur rang et leur étendue territoriale; à l'heure qu'il est la Suède, la Norvège, le Danemark, et même le Portugal, maintiennent leurs puissances et reconnaissent qu'ils doivent avoir une défense territoriale et qu'il est de leur devoir de maintenir et d'organiser un service naval.

Eh bien, Messieurs, c'est la position que nous affirmons maintenant, que chaque nation est obligée de pourvoir à sa défense nationale, et cette position est tellement forte, est tellement saine est tellement pratique que M. Bourassa a cru que le seul moyen de la combattre était d'affirmer que nous n'étions pas une nation. Dans son discours prononcé à Antigonish, M. Bourassa a prononcé ces paroles: "que nous ne sommes pas un pays, que nous ne sommes pas même la plus petite nation, que nous ne pouvons pas nous gouverner, nous-mêmes sans en avoir la permission et que nous étions sujets aux décisions de l'Empire Britannique."

Et ceci, après des luttes que nous avons soutenues afin d'avoir le droit de nous gouverner!

Messieurs, d'après M. Bourassa, nous ne sommes donc guère plus que les Iles de la Guyane, de la Jamaique, les Iles Sous-le-Vent, les Iles Bermudes et que toutes ces autres colonies qui forment partie de l'Empire Britannique, mais que l'on désigne encore sous le nom de Crown Colonies et qui sont gouvernées par Downing Street, de même que nous l'étions lorsque M. Papineau a attaqué ce régime avec tant de raison, avec tant d'éloquence.

Quand M. Bourassa affirme que nous ne sommes pas une nation, je lui rétorque que M. Bourassa ne connait pas, ou plutôt méconnait l'histoire de son pays. La raison pour laquelle M. Bourassa prétend que nous ne sommes pas une nation c'est que nous sommes encore sous la dépendance de l'Angleterre. C'est vrai que nous sommes sous la dépendance politique de l'Angleterre, mais nous sommes législativement indépendants. Monsieur Bourassa le sait parfaitement. Nous avons, Messieurs, nous Canadiens, non pas marché dans les sentiers battus, nous avons tracé notre propre sillon comme ceux qui sont devenus une nation après un développement normal, nous avons réussi à devenir une nation simplement par négociation.

Quand Robert Baldwin et Hyppolite Lafontaine demandèrent le gouvernement responsable, ils demandèrent pour ce pays d'être gouverné par une administration qui fut responsable, non pas au bureau des colonies, mais au peuple canadien lui-même, Baldwin et Lafontaine ouvraient une nouvelle page dans l'histoire du monde.

Oui, messieurs, je l'affirme ici, ce progrès dans l'histoire du monde était rendu aussi loin qu'il pouvait aller.

Cherchez un pays où une colonie a obtenu de faire ses propres traités de commerce? Vous n'en trouverez pas.

Cherchez un pays où une colonie a obtenu le droit d'avoir un gouvernement responsable pour son propre peuple? Vous n'en trouverez pas. Il n'y a que dans l'empire britannique où la chose se soit trouvée et c'est le Canada qui a été le pionnier de cette politique nouvelle.

Nous avons une population de huit millions; nous avons un territoire qui couvre tout un continent; nous avons le pouvoir de faire nos lois; nous avons le pouvoir de nous administrer nous-mêmes; nous avons le pouvoir de faire nos traités de commerce et cependant nous ne serions pas une nation!

LE CANADA ET LES GUERRES DE L'EMPIRE.

Maintenant, messieurs, passons à un autre point. On vous dit et on répète dans les campagnes que notre marine, d'après les dispositions de la loi, va être obligée de prendre part à toutes les guerres de la Grande-Bretagne. Je suis informé qu'il y a bien des pleurs de versés aux portes des églises, de ce temps-ci, sur le sort de nos pauvres jeunes gens qui vont devenir de la chair à canon. Je suis informé que les nationalistes affirment que tous les jeunes gens vont être forcés de monter sur les navires du guerre, et que tous les navires de guerre vont être forcés de prendre part à toutes les guerres de la Grande-Bretagne. Et pour ajouter à l'horreur de cette perspective on a fait des calculs par lesquels on affirme que la Grande Bretagne est en guerre tous les quatre ans.

Messieurs, Cicéron avait coutume de dire, de son temps, dans l'ancienne Rome, que deux augures ne pouvaient se rencontrer sans se rire au nez. Je suis convaincu que deux castors, après une de ces assemblées, ne peuvent pas se rencontrer sans éclater de rire également.

Mais, Messieurs, est-il vrai de dire, d'après cette loi de la marine que notre flotte une fois organisée sera obligée de prendre part à toutes les guerres de l'Empire? Messieurs, voici la loi;—Le contrôle, d'après cette loi de la marine canadienne, appartient au gouvernement du Canada et voici la clause 23:

"En temps critique, le gouverneur en conseil peut mettre la marine ou en mettre toute partie que ce soit, à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la marine royale."

Le gouvernement du Canada, le Parlement du Canada, le peuple du Canada, peut mettre notre marine au service du Roi, mais personne autre ne peut le faire; et venir nous dire que notre marine est obligée, d'après cette loi, de prendre part à toutes les guerres de l'Empire, c'est simplement, encore une fois, se moquer du public.

LE COUT DE LA MARINE.

Passons à un autre point: Le coût de la marine canadienne. Ah! sur ce point également j'ai entendu bien des pleurs, j'ai vu couler bien des larmes; on nous dit que nous allons être obligés d'emprunter, de taxer le peuple canadien pour subvenir aux frais de la marine.

Messieurs, il y a marine et marine comme il y a fagot et fagot.

L'Angleterre, la France, l'Allemagne, dépensent aujourd'hui en armements militaires, tant sur mer que sur terre, 50 p.c., de leurs revenus. Je ne demande pas 50 p.c. du revenu du Canada pour l'appliquer à cette marine.

Messieurs, combien allons-nous prendre sur les revenus du Canada, pour subvenir à cette Marine?

Les grandes puissances prennent 50 p.c. Allons-nous prendre 25 p.c.?

Non; allons-nous prendre 20 p. c.? Pas 20 p.c 15 p.c.? Pas même 15 p.c., ni 10, ni 5. Nous allons prendre 3 millions par année. Nous avons eu l'an dernier cent millions de revenus, cela fait juste trois pour cent que nous allons prendre pour subvenir aux besoins de la marine; trois pour cent du revenu.

(Fin à la page 8)

IMPRESSIONS DE VOYAGE

VANCOUVER

Notre distingué confrère, M. Georges Dupuy, publie dans le "Figaro", de Paris, une page exquise sur Vancouver que nos lecteurs goûteront, nous n'en doutons pas:

J'ai habité deux mois, durant l'été de 1900, cette petite ville silencieuse cachée au creux d'un fiord du Pacifique. Vancouver, il y a dix ans, comptait dix-neuf mille âmes, sujets britanniques pour la plupart, quelques canadiens-français et beaucoup de Chinois. C'était une bonne ville calme, assise à l'extrême ouest du Dominion, tout en bois, un peu menue. Trois rues seulement, où se tenait le commerce, étaient constituées. Les deux bâtiments les plus imposants étaient deux banques concurrentes, situées face à face, puis des bars, quatre hôtels, des bouchers dont l'étal attirait les mouches, des épiciers chez qui dominait l'odeur des fruits trop mûrs arrivés de Californie, des "essay offices" où on analysait les morceaux de minerai reçus des collines avoisinantes. Le reste était occupés par des négociants de moindre envergure; marchands d'armes et de cannes à pêche, cireurs de bottes, vendeurs de journaux, tireuses de cartes, tailleurs accroupis sous des cages d'escalier, un colonel authentique —mais n'appartenant plus depuis des ans à l'armée des Etats-Unis et qui, à présent,trafiquait dans la chaussure; effectuant des réparations en tous genres au prix le plus raisonnable.

Alentour se groupaient quelques églises, les tennis, et, sur des pelouses toujours vertes, ces cottages coquets, confortables, que savent seuls ériger les Anglais du vieux monde.

Hors la ville, c'était la forêt vierge, la forêt millénaire, dont la hache du bûcheron avait rogné de larges bandes, en suivant le contour des baies. A travers cet amas d'arbres ,aux immenses bras cassés, fracturés, les arpenteurs avaient, avec une sérénité parfaite, jalonné des avenues, piqué des poteaux indiquant le nom de la voie future. Sur des emplacements rasés par l'incendie on traça des squares.

Par la cité, pas un bruit, que celui du train à troley et le zinzin monotone, lamentable, des scies circulaires. Dès l'origine, à Vancouver, il y eut des scieries partout; on tranchait, on débitait, de long, de travers, des "firs" de cent mètres de haut, vieux de quatre siècles et magnifiquement sains, des cèdres géants atteignant six pieds de diamètre en leur milieu. La sève résineuse, les baumes, les essenses des grands arbres répandaient une odeur douce sur la ville.

Un peuple simple, tranquillement affairé, circulait. Des chevaux de sang, à longue queue, attelés à de légers buggies, promenaient, au pas, d'heureuses familles, et j'admirais ces jeunes filles anglaises, à bicyclette, sur l'asphalte de Cordova street. leur longue jupe fendue flottant au mouvement invisible des jambes, gracieuses, glissant au ras du sol comme des hirondelles.

La moindre ruelle en pente vous descendait au bord de l'eau, huileuse, surmontée de mouettes tournoyantes, à la baie dont les reflets de soie variaient d'intensité selon les nuages et l'heure Sur cette eau molle, de grands navires blancs, dolents, venus du Japon, d'Honolulu ou des Aléoutiennes sommolaient. La masse sombre des Olympics se dressait dans le fond, avec de hauts sommets coiffés de ronds de brume

J'ai joui là de quelques belles heures de calme exotique, dans cette odeur de bois scié, de bois flotté. J'habitais un hôtel modeste dont la terrasse, le soir, était encombrée de mineurs boueux et pensifs. La même troupe de l'Armée du Salut revenait, après le crépuscule, psalmodier et gémir sur le trottoir d'en face. Par intermittences, trois filles, longues et plates, entonnaient un psaume, soutenues par l'accordéon. Chaque matin un jeune Chinois apportait dans ma chambre du café noir et des tartines. Il était minutieusement propre, très soigné sur soi-même, arborait un sourire continuel et, quand il avait refermé la porte, une lointaine odeur de poivre, d'oeillet, de santal ,traînait près du lit, comme un rêve d'Orient à peine dégagé de mon sommeil.

A la place de cet aimable souvenir, je trouve aujourd'hui une métropole monstrueuse. Les calmes promeneurs qui descendaient les trottoirs de planches, à longues enjambées, la pipe aux dents, ne sont plus là. Vancouver possède cent soixante mille habitants; avant l'hiver, il y en aura deux cent mille. On a construit des maisons à 15 étages, on assemble sur tous les points de hautes carcasses en fer. Les anciennes rues jonchées d'arbres morts sont bâties, habitées depuis longtemps. On a repoussé la forêt en lui brûlant les jambes jusqu'à complète incinération; les pauvres Indiens pêcheurs se sont enfuis. Des usines, des "warehouses" et encore des scieries sont en rumeur contre le gigantesque rideau des arbres. Les lignes de tramways ont été prolongées, quintuplées. Une foule bruyante et bourrue s'écoule par la cité, comme une lave chaude. Cinquante boîtes à loger les voyageurs haussent leurs terrasses vers les nues et annoncent en grandes lettres leurs mille chambres à cloisons de carton, d'une capacité maximum de trois mètres cubes. Le prix de toutes choses, de toutes denrées est scandaleux. Le barbier installé dans un sous-sol humide, qui en maniant le rasoir se regarde dans la glace et vous envoie à la figure sa fumée de cigare. à l'impudence de réclamer pour ses services un quart de dollar. Dans des restaurants sombres, où on sert la pratique sur des bancs, sans linge sur la table, avec des serviettes en papier chinois et une vaisselle mal essuyée ,la tasse de thé et les oeufs à la coque sont tarifés trois francs.

"Faire de l'argent!!!" Make money!!! Vancouver fait de l'argent! Vancouver est en pleine folie. Sa griffe est tendue pour saisir vos pièces d'or. Vancouver est comme une charmante vierge connue à d'anciens jours et qu'on revoit couverte de brocarts, ivre, engraissée et quémandeuse. Que lui est-il donc arrivé, à la malheureuse?

Il lui est arrivé cette chose inéluctable: les Américains sont venus...

La passion première de l'Américain, son péché capital, c'est spéculer, faire "gonfler" l'argent. C'est son sport favori. C'est là où il goûte le plus de joie, il n'aime que percer. construire, créer des villes, enfanter des chemins de fer. Il entraîne tout à sa suite.

LETTRE DE SASKATCHEWAN

APPEL A NOS COMPATRIOTES

(Correspondance spéciale)

St. Isidore de Bellevue, Sask. 16 octobre.—St. Isidore de Bellevue dans la Saskatchewan est une des paroisses de langue française les plus avantageuses pour les colons au point de vue agricole. Le sol est très riche, rapportant jusqu'à 45 minots de blé à l'acre, les légumes y poussent d'une grosseur étonnante; il y a du bois en quantité et de la belle eau en abondance. C'est l'un des endroits de l'Ouest qui conviennent le mieux à nos Canadiens de la province de Québec.

Un chemin de fer, qui est en construction actuellement. va traverser Bellevue au printemps prochain. Ce qui va tout de suite faire augmenter les terres de $5 de l'acre. C'est le moment d'acheter maintenant. Les terres se vendent à raison de $11 de l'acre et plus. Que les Canadiens profitent des excursions de cet automne pour venir en grand nombre prendre leur part dans ce grand nord-ouest où les Anglais, les Américains et autres viennent en foule acheter nos terres par milles carrés.

Outre les avantages agricoles, il y a place ici pour les commerçants. Pour le printemps prochain, nous aurons besoin d'un marchand de bois, d'un marchand général, d'un agent de machines agricoles, d'un forgeron, d'un sellier, d'un cordonnier. d'un médecin avec pharmacie, etc.

Pourquoi laisser ces diverses branches d'activité entre les mains d'étrangers?

A Montréal ou ailleurs, nous pouvons trouver des gens qui puissent avantageusement établir ces maisons de commerce et y faire en peu d'années, une belle fortune. N'oubliez pas qu'il y a ici un rayon de 15 milles où l'on trouve déjà une forte population qui alimentera ce village ou cette ville en perspective. L'Ouest fait des progrès à pas de géant. Ce que Sir Wilfrid raconte dans sa lettre d'impression est exact. Les villes sortent de terre comme par enchantement. Ce n'est pas étonnant, quand on sait que trois cent mille colons arrivent par année dans l'Ouest.

Une belle église vient d'être finie et coûte $5,000. Il y a un prêtre résidant à qui la population vient de bâtir un coquet presbytère. Nous avons une école catholique, tenue par un maître catholique, et où l'on enseigne l'anglais, le français et le cathéchisme.

Compatriotes de la province de Québec, venez vous établir dans l'Ouest. Vous y trouverez pour vos enfants des terres où ils pourront s'établir autour de vous et devenir leur propre maître en quelques années. Ce qui est bon pour les Anglais et les Américains qui sont intelligents et hommes d'affaire, doit l'être aussi pour un Canadien. Venez voir et jugez par vous-même. Rendez-vous sur les lieux; ne prêtez pas l'oreille à tous ces vains parleurs qui pérorent sur tout et qui ne connaissent rien. Au lieu d'acheter 100 arpents pour $3,000, $5,000 ou $7,000, vous aurez ici de bien meilleures terres de 160 acres pour $1000 ou $1200, et si vous voulez vous diriger vers des homesteads vous pouvez avoir 160 acres pour $10. Encore une fois venez et voyez et vous serez satisfaits.

A. CLEROUX.

NOS COMPATRIOTES DANS L'OUEST.

L'hon. A. E. Forget, ex-Lieutenant-gouverneur de Saskatchewan.

Une dépêche de Régina annonce que M. George W. Brown, l'un des avocats les plus en vue de la Saskatchewan, vient d'être assermenté comme Lieutenant-gouverneur de la province voisine, en remplacement de l'hon. A. E. Forget.

L'hon. M. Forget, en quittant ses hautes fonctions, emporte avec lui les regrets unanimes de tous ceux qui ont pu apprécier avec quel tact et quelle courtoisie il fut durant de longues années l'hôte de la Maison du Gouvernement de Régina.

La longue carrière officielle de l'ex-Lieutenant-gouverneur de Saskatchewan est d'ailleurs fort brillante et contribue grandement à assurer le bon renom de notre nationalité au milieu de nos compatriotes de langue étrangère de l'Ouest.

Né à Marieville, Qué., le 12 novembre 1847, l'hon. Amédée Emmanuel Forget étudia le droit au bureau de feu J. A. Chapleau et fut admis au Barreau en 1871. Pendant plusieurs années le jeune avocat fut secrétaire de cette association distinguée. En 1875, il fut nommé secrétaire de la Commission des affaires Métisses du Manitoba et en 1885 il devint l'un des commissaires chargés du règlement des réclamations des Métis des Territoires.

Lors de l'organisation du gouvernement des Territoires en octobre 1876, il fut nommé greffier du Conseil et secrétaire du Lieutenant-gouverneur Laird, qu'il accompagna au siège du gouvernement, qui était alors à Battleford, où l'on voit encore la résidence du gouverneur. Par la suite, il devint greffier de l'Assemblée Législative à Régina, et en 1888 il fut nommé assistant-commissaire des affaires indiennes du Manitoba et des Territoires. En 1893, il était appelé à siéger au Conseil de l'Instruction publique des Territoires, et nommé commissaire des affaires indiennes en 1895. Nommé lieutenant-gouverneur des Territoires en 1898, il devint lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, lors de la création des nouvelles provinces en 1905.

C'est donc une belle et longue carrière que l'hon. M. Forget a remplie dans les plus hautes charges de l'Ouest Canadien. Ses trente-cinq années de fidèles services et de constantes promotions prouvent assez qu'il avait su conquérir et garder l'estime et la confiance de ses administrés.



COMMISSION DES PECHERIES DU DOMINION.

Hon. THOMAS H. MCGUIRE.
Dr. EUSTON SISLEY,
Commissaires.
Prof. EDWARD E. PRINCE,
Président.

La commission des Pêcheries, nommée par le Gouvernement du Dominion pour enquêter sur les pêcheries dans les provinces d'Alberta et de Saskatchewan, siègera aux lieux et dates ci-après dans le but de recueillir des témoignages:

- Hôtel de ville, Wetaskiwin, lundi 10 octobre, 10 h. 30 a.m.
- Hôtel de ville, Lacombe, mardi 11 octobre, 8 h. p.m.
- Hôtel de ville, Red Deer, jeudi 13 octobre, 2 h. p.m.
- Hôtel du C. P. R, Banff, lundi 17 octobre, 2 h. p.m.
- Chambre de Commerce, Calgary, jeudi 20 octobre, 10 h. a.m., 2 h. p. m. et 8 h. p.m.
- Chambre de Commerce, Calgary, vendredi 21 octobre, 10 h. a.m.
- High River, samedi 22 octobre, 2 h. p.m.
- MacLeod, lundi 24 octobre, 10 h. a.m,
- Medicine Hat, lundi 24 octobre, 8 h. p.m.
- Swift Current, mardi 25 octobre, 3 h. p.m.
- Fort Qu'Appelle, jeudi 27 octobre, 10 h. 30 a.m,
- Arcola, vendredi 28 octobre, 2 h. p.m.
- Lumsden, samedi 29 octobre, 10 h. p.m.
- Hôtel de ville, Régina, lundi 31 octobre, 10 h. a.m.

La Commission sera prête à entendre les témoignages de toutes les parties intéressées et spécialement des pêcheurs, colons et autres, sur les conditions passées et présentes des eaux locales, variétés de poissons, rareté ou abondance, époques et lieux du frai, conditions favorables et défavorables, barrages, etc., ainsi que les suggestions quant aux meilleurs moyens d'améliorer la production des pêcheries, l'introduction d'espèces désirables, la règlementation de l'usage des nasses, filets, la destruction des espèces de poissons destructeurs. La commission entendra également toutes informations qui, dans l'esprit des Commissaires, pourront être recommandées comme améliorations aux règlements des Pêcheries pour une meilleure protection des pêcheries dans les lacs et rivièaes des deux provinces.

Des témoignages relatifs à l'état présent et passé des pêcheries, à la question des opérations de pêche commerciales contre les besoins domestiques (du colon), aux sortes de licences et de permis de pêche désirables et aux vues de l'incubation artificielle et de l'élevage des variétés de poissons désirables, sont spécialement désirées par la Commission.

Toutes personnes ayant des renseignements à offrir et désirant rendre des témoignages seront entendues aux séances publiques, les documents, pétitions, etc., seront également reçus.

PERDU OU VOLE. — Il a été perdu ou volé à la ferme de M. Walter Sporle, route de St. Albert, Edmonton, une jument baie, poids 1200 livres; large cicatrice sur le côté droit, ainsi qu'une jument grise, croupe inclinée, borgne, poids 1200 livres. Récompense à qui les fera retrouver. Téléphone 1729.



Résumé des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du demandeur.

Devoirs.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui. ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa soeur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes: **Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résidence** de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

CHARBON.—Le droit d'exploitation d'une mine de charbon peut être obtenu pour un terme de vingt et un ans, renouvelable, à raison d'un paiement annuel de $1.00 par acre; en aucun cas une surface de plus de 2560 acres pouvant être louée à un même individu ou à une compagnie. Un droit royal de 5 cents par tonne sera perçu sur tout charbon vendable extrait d'une mine.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieux.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



A VENDRE, un engin à gazoline de 6 H.P., marque Gade, refroidisseur à air, soie et courroie. Etat neuf. S'adresser pour les conditions au coin de la Troisième rue et de l'avenue Athabasca, à la cour à bois.

Chronique Locale

L'hon. Sénateur Roy, ainsi que MM. J. E. Laurencelle et le juge Noël sont de retour à Edmonton depuis lundi dernier.

M. Rodolphe Boudreau, frère du député de St. Albert et secrétaire du Conseil Privé est également arrivé à Edmonton.

M. R. Boudreau est venu recevoir le serment d'office du Lieutenant-Gouverneur pour la nouvelle période de cinq années durant laquelle ce dernier a été maintenu dans ses fonctions.

M. Huard, capitaliste de Fort William est passé à Edmonton après un voyage d'affaires dans l'Ouest des Etats-Unis.

M. J. A. Côté, arpenteur fédéral, vient de subir des pertes considérables dans l'incendie de l'hôtel de Carstairs, qui a éclaté la semaine dernière.

M. Côté a perdu tous ses rapports des travaux d'arpentage effectués dans le nord pendant la saison, plus tous ses instruments et effets, évalués à environ $1000.

M. Côté devra complètement recommencer ses travaux d'arpentage par suite de la disparition de ses notes; il a repris le chemin du nord déjà et espère accomplir une partie de sa tâche avant l'hiver.

M. J. A. Côté a la sympathie profonde de tous ses amis dans son infortune.

Le Col. Saunders, arpenteur fédéral, qui remplit actuellement un contrat d'arpentage auprès du lac Froid, est de passage en ville.

MM. J. L. Corriveau, de St. Valier, comté de Bellechasse et E. Leclerc, de l'Islet, Qué., ont pris des terrains dans la région, ils comptent s'établir prochainement au milieu de nous.

M. P. A. Moussette, de St. Tite, comté de Champlain, est parti pour la région du Lac St. Vincent, à la recherche de terrains pour s'établir.

M. L. E. Fontaine, inspecteur des Terres du Dominion est de passage en ville pour quelques jours. M. Fontaine effectue actuellement des travaux d'examen d'arpentage au Nord-Ouest d'Edmonton.

Nous apprenons le départ prochain pour la France de M. et Mme René Lemarchand.

M. et Mme Lemarchand partiront d'Edmonton le 28 octobre prochain et s'embarqueront le 3 novembre à bord de la "Provence."

Leur séjour en France sera de courte durée.

M. J. L. Lessard, d'Athabasca Landing est de passage à Edmonton.

M. F. J. Dagenais, comptable de Montréal est arrivé tout dernièrement parmi nous.

M. Dagenais doit s'établir tout prochainement dans un grand centre.

M. L. Bureau, de Versailles, France, est de passage à Edmonton.

On ne fait jamais d'aussi beaux rêves qu'après avoir fumé un excellent cigare ou une bonne pipe de tabac canadien.

N'oubliez pas que les meilleurs cigares et le meilleur tabac ne se trouvent que chez

McNEIL,
Marchand de Tabacs
243 Avenue Jasper Ouest,
Edmonton.

Les Canadiens-Français d'Edmonton et des environs sont priés de prendre note que le journal, "La Presse," de Montréal vient de nommer comme représentant dans la région M. J. Hervy Paquin, d'Edmonton. Tous ceux qui auront des nouvelles à faire publier dans ce journal voudront bien les faire parvenir à la Chambre 33, Edifice Gariépy, Edmonton.

M. Aldéric Leguerrier, d'Edison, qui a travaillé durant tout l'été dans les chantiers du G. T. P., comme forgeron, est de retour de l'Ouest.

L'hon. Dr. P. Pelletier, orateur de la Chambre des Communes de Québec et le Dr. J. O. Ledoux, échevin, tous deux de Sherbrooke, ont fait un court séjour à Edmonton durant la semaine dernière.

Ces visiteurs distingués ont été les hôtes de l'hon. P. Ed. Lessard et de M. Davidson.

L'hon. Dr. Pelletier et le Dr. Ledoux se rendent jusqu'à la Côte du Pacifique, après avoir visité Seattle, Victoria et Vancouver, ils retourneront à Montréal par la voie du Kootenay.

En faisant leurs achats dans les maisons annonçant dans nos colonnes, nos lecteurs sont assurés d'obtenir des articles de première qualité aux prix les plus modérés. En se recommandant du "Courrier de l'Ouest", ils sont assurés de recevoir un accueil courtois et empressé.

Que nos lecteurs encouragent ceux qui nous encouragent.

M. C. W. MacInnis, du Département des Travaux Publics d'Edmonton est revenu vendredi d'un long voyage dans l'est.

Durant son voyage M. MacInnis a visité Chicago, New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, etc.

Notre concitoyen a poussé son voyage jusque dans les provinces maritimes. Au retour il s'est arrêté pendant deux semaines dans l'Indiana. M. MacInnis nous dit que durant son voyage il a eu à fournir beaucoup de renseignements sur Edmonton qui excite la curiosité générale. Un grand nombre de personnes se proposent de venir s'établir dans la capitale d'Alberta au printemps prochain.

TRIBUNE LIBRE

A PROPOS DE L'INCORPORATION DE MORINVILLE

St. Albert, 17 octobre, 1910.
Monsieur le Rédacteur du
Courrier de l'Ouest.
Cher Monsieur:—

En réponse à la lettre parue dans le "Progrès" du 29 septembre dernier et signée "un contribuable de Morinville", permettez-moi de dire à ce monsieur que le "Courrier de l'Ouest" a été parfaitement autorisé à publier la correspondance échangée entre M. L. Lemire et le substitut du Procureur-général au sujet de l'incorporation en ville du village de Morinville.

Je crois reconnaître dans la correspondant du "Progrès" l'un de ces beaux parleurs du village, toujours prêts à donner des conseils qui n'aboutissent jamais à des résultats pratiques, et je vois très bien où il veut en venir en s'efforçant de déplacer la question qui se pose actuellement à tous les contribuables de Morinville.

Ce Monsieur désire en créant une diversion reléguer dans l'ombre un sujet assez épineux peut-être pour lui.

Il perd bien inutilement son temps.

Tout le monde sait que des procédures ont été prises depuis le printemps dernier aux fins d'obtenir du gouvernement provincial l'incorporation de Morinville en ville, et s'il faut s'en tenir à la réponse du substitut du Procureur-général publiée dans votre journal, les choses ne seraient pas plus avancées qu'au premier jour.

Voilà la question qui se pose et c'est en vain que "Contribuable" ou ses amis s'efforceront de la tourner.

"Contribuable" ne fait aucune reflexion sur le contenu des deux lettres publiées dans le "Courrier de l'Ouest," c'est fort étrange, convenez-en.

Notre conseil a dépensé son temps et notre argent en procédures légales pour aboutir à des résultats nuls, voilà ce qui ressort des lettres en question.

Il aurait été préférable que "Contribuable" s'occupe de cela plutôt que de chercher à détourner l'attention publique en disant que votre journal n'avait pas été autorisé à publier la correspondance de M. L. Lemire.

Ne voulant pas suivre son exemple en répondant à côté de la question, je lui dirai en réponse au passage où il demande où A.A. R. va puiser ses informations, qu'il existe au département des Travaux Publics à Edmonton une branche qui s'occupe spécialement de faire exécuter les décisions de l'Ordonnance des villages et où le public en général et les contribuables de chaque village peuvent recevoir gratuitement toutes les informations voulues sur les affaires municipales de leur village respectif.

"Un Contribuable" gagnerait certainement à l'avenir à aller puiser ses renseignements à cette source autorisée, il pourrait y apprendre des choses intéressantes sur l'administration des affaires municipales du village; notamment que le 23 juin, à la demande de plusieurs contribuables de ce village, un auditeur était envoyé à Morinville par le gouvernement pour l'investigation des affaires du village, et que cet auditeur mentionne dans son rapport:

Premièrement: qu'il n'y a pas le taxe imposée sur les chiens tel que l'exige l'Ordonnance.

Deuxièmement—que le Secrétaire-trésorier ne tient pas un compte de banque tel que le veut l'article 53 de l'Ordonnance des villages.

Troisièmement—que des montants d'argent ont été payés sans l'autorisation du conseil.

Quatrièmement—que $75 ont été dépensés pour un recense ment qui n'a abouti à aucun résultat, ainsi qu'une somme de $25 pour publicité relative à l'incorporation du village, publicité également sans résultat.

En terminant cette lettre déjà longue, j'ajouterai en réponse à l'offre que me fait "Contribuable" de m'adresser à des personnes éclairées du village de Morinville pour obtenir des renseignements sur les procédures prises par le conseil, que je préfère comme contribuable, m'en tenir à ceux qui sont fournis par le département des Travaux Publics dans la lettre adressée à M. Lemire.

Vous remerciant de votre hospitalité, M. le Rédacteur, je signe cette fois, non pas "Ratepayer, mais bien de mon nom tout entier afin de satisfaire la curiosité du correspondant du "Progrès."

A. A. RINGUETTE.

LA SITUATION POLITIQUE CANADIENNE
(Suite de la page 5)

LES DEUX ELEMENTS DE LA RACE CANADIENNE.

Il est important, Messieurs, à l'heure qu'il est, de bien apprécier la portée de la politique nationaliste ou qui se prétend nationaliste; c'est de constituer un parti qui se composerait de Canadiens-français. Je crois que cette doctrine serait de contredire toutes nos traditions. Notre devoir est de prendre part aux luttes de notre pays, notre devoir est de défendre les droits de notre pays, pas seulement de la province mais les droits des autres provinces également. Du moins c'est là, d'après moi, ce que j'estime être les droits et les devoirs, qui nous incombent, et ceci, si nous consultons l'histoire, sera certainement conforme à toutes les traditions historiques.

Quand nos ancêtres eurent à revendiquer leurs droits, les Canadiens-français ne placèrent pas leur cause simplement sur la question de race, ils placèrent leur cause sur ces principes d'éternelle vérité et d'immortelle justice qui font appel à tous les hommes, et, de cette manière, Messieurs, ils eurent l'appui sans lequel ils n'auraient pas pu gagner toute l'opinion libérale de la population britannique.

Messieurs, je n'ai pas besoin de vous le dire, j'ai l'honneur, comme vous, d'être de la race française. Je suis le chef d'un parti où la race française est en minorité, et jamais, Dieu merci, je n'ai caché mon origine, je m'en suis toujours glorifié, et Messieurs, je n'ai aucun mérite à le dire ici parmi mes compatriotes, mais je l'ai souvent dit dans des assemblées anglaises, parlant la langue anglaise: la race à laquelle je suis le plus profondément attaché, c'est la race dans les veines de qui coule le sang qui coule dans mes propres veines. Mais, messieurs, suivant le proverbe anglais: "Blood is thicker than water," n'est-il pas naturel que j'aie plus de sympathie pour les miens, pour ceux de ma race que pour les autres.

Cependant les droits des autres races me sont tout aussi sacrés que les droits de ma propre race. Le jour où un seul de mes compatriotes de langue anglaise trouvera à redire à ce que je proclame mon origine française, ce jour-là je dirai: "Messieurs choisissez-vous un autre chef"; mais je n'entendrai pas ces paroles.

A VENDRE AU COMPTANT.

Lots 1 et 2, bloc 142, 30 pds x 50. Emplacement superbe pour une remise ou un magasin à ½ mille des usines du G. T. P., suffisamment éloigné du bruit et de la fumée.

Les deux lots pour $500, à vendre également le lot 7, bloc 30, 142, 6 x 64.9.

Lot de coin convenant parfaitement à restaurant ou maison meublée.

Le lot pour $300.

S'adresser H. W., 278 rue Bellamy, Edmonton, Alta.

Végreville à St. Paul

MM. Sigler et Richardson, propriétaires de l'écurie "Vegreville Livery, Feed & Sales" désirent annoncer au public que la voiture de poste de Végreville à St. Paul des Métis part de Végreville chaque mardi, jeudi et samedi à 8 heures du matin, et arrive à St. Paul des Métis le même jour à 6 heures du soir.